

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira – Bejaia



Faculté de Technologie

Département d'Architecture



Thème :
La participation citoyenne dans le processus
de la programmation urbaine.

Cas de Ksar Tafilalet à Ghardaïa.

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master II en Architecture
« Architecture, ville et territoire »

Préparé par :

KALI Nadjim

Encadré Par :

ATTAR Abdelghani

Année Universitaire

2013 - 2014

Dédicaces

Je dédie ce travail à toute ma famille

Remerciements

Je remercie **Dieu le tout puissant** pour m'avoir donné la force et le courage pour réaliser ce travail.

Je remercie toute ma famille pour son soutien et particulièrement ma mère et mon père.

La beauté d'un travail de recherche réside dans le fait que c'est une expérience et parfois une aventure et un plaisir partagés avec d'autres.

Je remercie Dr ATTAR Abdelghani de m'avoir encadré et aidé à faire aboutir ce travail, ainsi tous les enseignants du département d'architecture.

Je remercie tous mes amis.

Je remercie tous ceux et celles qui m'ont aidé à l'élaboration de ce travail. Je suis redevable à bon nombre de personnes qui ont contribué à enrichir cette recherche en mettant à ma disposition l'information nécessaire. Je ne peux les citer tous mais qu'ils soient surs que leur aide m'a été très précieuse et j'en garderai le meilleur des souvenirs. Qu'ils trouvent ici toute ma gratitude.

KALI Nadjim

Table des matières

Chapitre introductif : Problématique et méthodologie d'approche

Introduction générale	2
1. Objectif de l'étude	3
2. Sujet/ objet de l'étude	4
3. Problématique	4
4. Hypothèses	5
5. Démarches	5

Chapitre théorique : Champ sémantique

I. Concepts liées à la ville :

Introduction	8
1. Définition de la ville	8
1.1. Définition de l'urbanisation	9
2. Qui fait la ville	9
2.1. L'état ou le pouvoir central	9
2.2. Les collectivités locales ou territoriales	10
2.3. Les citoyens	10
2.4. Les associations	10
3. La culture urbaine	11
3.1. La citoyenneté	11
3.2. Le civisme	11
Conclusion	12

II. La gouvernance urbaine :

Introduction	13
1. Définition de la gouvernance	13
1.1. La bonne gouvernance	14
1.2. La gouvernance urbaine	14
2. Les enjeux de la gouvernance urbaine	15
2.1. Les enjeux politiques	15
2.2. Les enjeux sociaux	15
2.2.1. La cohésion sociale	15
2.2.2. La bonne gouvernance : une prévention contre l'insécurité urbaine.....	16
3. L'apparition de ce nouveau concept en l'Algérie	17
Conclusion	18

III. La programmation urbaine :

Introduction	19
1. Définition	20
2. Les objectifs de la programmation urbaine	20
3. Les grandes phases de cette démarche	21
Conclusion	22

IV : La participation citoyenne :

Introduction	24
1. Définition de la participation citoyenne	25
2. Naissance de la participation citoyenne	25
3. L'objectif et l'intérêt de la participation	27
4. Les différents niveaux de la participation	28
5. Les outils de la participation	31
5.1. Les procédures et les outils obligatoires	31
5.2. Les outils facultatifs à la disposition des élus	31
6. Les formes de la participation citoyenne et le degré d'implication du citoyen	32
6.1. La participation directe	32
6.2. La participation représentative	32
6.2.1. La participation /caution	32
6.2.2. La satisfaction de l'habitant /usager	32
6.2.3. La citoyenneté de substitution	32
Conclusion	32

Chapitre pratique :

Ksar Tafilalet comme cas d'étude

Introduction	35
1. Pourquoi ce choix	37
2. Présentation	37
2.1. Impact du projet	39
2.2. Structuration du projet	39
2.3. Le Coût	41
2.4. Le logement	41
2.5. Le Programme	42
3. Philosophie du projet	42
4. Processus de la participation financière du bénéficiaire	43
5. Le processus de la démarche participative	45
5.1. Réunion d'information	45
5.2. Résultats et traduction de la stratégie de participation et de communication	45
5.3. La communication du Projet	46
5.4. Le séminaire du conseil comme outil principal d'une participation	46
5.5. La participation des citoyens dans la réalisation du projet	47
5.6. La gestion et la préservation du Ksar par ces occupants	48

Conclusion	50
Conclusion générale	52
Recommandations	55
Bibliographie	62

Liste des figures

Figure N° 01 : Le niveau de l'information	31
Figure N° 02 : Un affichage	31
Figure N° 03 : Niveau de la consultation	32
Figure N° 04 : Appel téléphonique	32
Figure N° 05 : Niveau de concertation	33
Figure N° 06 : Concertation	33
Figure N° 07 : Niveau de négociation	34
Figure N° 08 : La pentapole du M'Zab	38
Figure N° 09 : Situation du ksar Tafilalet	41
Figure N° 10 : Vue générale sur le ksar	42
Figure N° 11 : Intérieur des logements	45
Figure N° 12 : Intérieur des logements	45
Figure N° 13 : Le site	50
Figure N° 14 : Chantier	50
Figure N° 15 : Le produit final	51

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : Quelques chiffres sur le projet	41
Tableau N° 02 : L'impact du projet	42
Tableau N° 03 : La structuration du projet	43
Tableau N° 04 : Le cout de chaque phase du projet	44
Tableau N° 05 : Les déférents types de logements	45

Liste des Schémas

Chapitre introductif

Schéma N° 01 : La structure du mémoire	06
Schéma N° 02 : Les étapes de la programmation urbaine	20
Schéma N° 03 : Les différentes phases de l'avant-projet	42
Schéma N° 04 : Les phases de la réalisation du ksar	44

Liste des abréviations

APC : Assemblée populaire communale.

APW : Assemblée populaire de wilaya.

BET : Bureau d'études techniques.

DUC : Direction de l'urbanisme et de la construction.

HQE : Haute qualité environnementale.

MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

ONU : Organisation des nations unies.

OPGI : Office de promotion et de gestion immobilière.

PLU : Programme local d'urbanisme.

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat.

ECOSOC : Conseil économique et social des nations unies.

IAP2 : Association Internationale pour la Participation du Public.

GAM : Groupes d'Action Municipale.

FMI : Fond Monétaire International.

LSP : Logement social participatif.

TIC : Technologie de l'Information et la Communication.

Chapitre introductif :
*Problématique et méthodologie
d'approche*

Introduction générale :

La ville a toujours été et reste un lieu d'attraction, d'influences, de lutte et de représentations ; elle a toujours été associée à la plupart des civilisations, elle couve les révolutions. C'est le dispositif topographique et social, qui offre la meilleure efficacité à la rencontre et à l'échange entre les hommes. C'est aussi un site d'expression qui permet la diffusion des idées. C'est « *l'espace propice à l'optimisation des échanges et des interactions avec autrui* ». ¹

La ville est un produit du temps, de processus historiques, dans lesquels sont impliqués de multiples acteurs, qui appartiennent aux trois sphères à savoir la société civile, le marché et l'Etat. La gérer est une tâche difficile et délicate et donne naissance aux inégalités et aux conflits qui sont des facteurs d'aliénation et de fracture sociale relevant de la société dans son ensemble. La plupart des villes dans le monde vivent des crises urbaines qui se traduisent par, les émeutes, les violences urbaines et le développement des incivilités qui sont autant d'indices témoignant de l'incapacité dans la gestion.

Avec les mouvements de globalisation, la ville s'est transformée, elle se présente elle-même comme acteur collectif social et politique à part entière, de plus en plus ingouvernable. Placées au cœur de la compétition économique, les villes sont livrées à une concurrence accrue entre elles à toutes les échelles, locale, nationale et internationale, l'inquiétude est donc grande car ce jeu concurrentiel inévitable imposé aux villes, se doit de trouver des solutions et des réponses appropriées. C'est dans cette perspective que les pouvoirs politiques se mobilisent pour élaborer des stratégies et de nouvelles politiques urbaines capables de relever les défis auxquels les villes sont confrontées.

Les gouvernements à l'échelle de l'état ou à l'échelle des municipalités, ont perdu leur capacité d'action du fait des mutations en cours de la société dues à la mondialisation des marchés : creusement des écarts entre les populations riches et pauvres, le chômage accru, l'exclusion, la pauvreté, la pollution, l'insécurité, tous ces maux sont présents avec acuité dans la ville d'aujourd'hui et les pouvoirs publics ne parviennent plus à gérer ou à dominer cette situation et semblent impuissants à maîtriser les différentes tendances, à freiner les évolutions débouchant sur des situations de crise incontournable.

L'existence d'une crise de **gouvernabilité**² des sociétés reste l'hypothèse primordiale à l'idée de gouvernance, une des dimensions importante du développement durable. Si la problématique de gouvernance urbaine a fait une percée dans les différents débats sur la ville, c'est parce que les enjeux liés à la ville sont forts et que l'innovation sociale, politique et technologique sont tant attendues et souhaitées.

« La gouvernabilité des états est mise à mal par un processus de fragmentation qui touche à la fois l'espace, les groupes sociaux et les activités et se rencontre à toutes les échelles spatiales, de la ville au pays, la société abrite désormais des populations très différentes aux intérêts de

¹ Thierry Oblet, "Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne ", Edition Presses Universitaires de France, page 2.

² Le terme de gouvernabilité a deux sens : le premier sens, il fait référence au pouvoir ou non pouvoir, à la capacité quasi physique de gouverner c'est-à-dire d'imposer des actions politiques à l'ensemble de la société. Le deuxième sens, d'usage plus récent, se réfère en effet à la capacité à gouverner non plus du point de vue du pouvoir de la force et/ou de la persuasion, mais quant au savoir gouverner et au vouloir gouverner.

plus en plus diversifiés et donc aux exigences variées et contradictoires. Ce que l'on peut qualifier de crise du politique se double d'une crise de la citoyenneté. Les populations ont pris conscience des limites des institutions politiques et de l'impuissance des responsables politiques. Les discours politiques apparaissent comme peu convaincants et les politiques publiques sont souvent jugées inopérantes face aux grands problèmes contemporains »³.

Les sociétés deviennent de plus en plus complexes car on assiste aujourd'hui à la multiplication des réseaux, des organismes et institutions intervenant sur un même territoire et générant un phénomène d'incertitude où les citoyens se sentent peu écoutés et peu associés aux décisions qui les concernent. *« Le pouvoir politique est accusé d'être déconnecté de la société civile. La globalisation a d'autre part, tendance à bouleverser les repères des citoyens qui manifestent donc une certaine inquiétude vis-à-vis d'un passé perdu, d'un présent morose, et d'un futur inconnu porteur d'insécurité »⁴.*

« L'importance de la politique de la ville qui a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés à savoir les services de l'état, les collectivités territoriales, partenaires économiques et associatifs, est de lutter contre les formes d'inégalité et d'exclusion et de permettre à la ville d'être le lieu d'un développement harmonieux de la citoyenneté. D'où également l'impérieuse nécessité d'un immense investissement intellectuel mobilisant toutes les forces vives, pour que cette politique s'enracine démocratiquement et pour que de nouvelles solutions soient trouvées pour sa mise en œuvre »⁵.

L'expérience algérienne dans le domaine de la gestion des villes dans les trois décennies précédentes affiche clairement un échec. L'image de nos villes, leur forme leur structure et leur fonctionnement suscitent des interrogations. La qualité de vie et l'identité se perdent, les capacités pour définir nos villes en tant qu'entité urbaine lisible et compréhensible deviennent difficiles. Les conséquences sont désastreuses sur les modes de vie et les usages des espace urbains qui se transforment .Il est temps aujourd'hui d'avoir une vision qui impose de nouveaux défis aux planificateurs, aménageurs, urbanistes, décideurs, gestionnaires et habitants, et une stratégie donnant la priorité au développement de la ville exigeant une approche autant qualitative que quantitative dans la conception et la gestion de l'urbain.

1. Objectif de l'étude :

L'objectif de cette recherche et d'aboutir à une réconciliation socio-urbaine et de cerner la question de la pratique urbaine en terme de création, transformation et de gestion du cadre bâti. Par ailleurs, le développement de la démocratie participative est un axe politique dont l'objectif annoncé dans la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville est de co-construire l'action publique avec les habitants. C'est ce paradoxe d'une participation évoquée dans les discours, mais mal définie qui nous a incités, à y consacrer notre travail de recherche, et à suivre de très près ce qui se produit réellement sur terrain. En effet, en l'absence de clarification des enjeux, des objectifs et des règles de fonctionnement de cette démocratie

³ Georges Cavalier in "Synthèses et réflexions sur la connaissance des territoires urbains ", CDU, 1995-1999, page 21.

⁴ IDEM.

⁵ Yves Dauge, «Citoyenneté et Urbanité», Edition Esprit 1991, page 8.

participative évoquée dans la loi 06-06 qui n'est guère précise sur la façon d'engager la concertation ou la participation des citoyens. Nous nous retrouvons sur une voie où d'un côté nous avons des citoyens en attente de changement et disposés à coopérer et participer à améliorer leur cadre de vie pour vue qu'ils trouvent le cadre idéal et de l'autre à une volonté politique en balbutiement encore timide à vouloir s'exprimer clairement et non accompagnée d'outils d'intervention efficaces et adéquats pour changer la situation.

2. Sujet/ objet de l'étude :

Une approche participative préconise une implication active du public aux processus décisionnels, le public concerné dépendant du sujet abordé. Il peut regrouper des citoyens lambda, les parties prenantes d'un projet ou d'une politique en particulier, des experts et même des membres du gouvernement ou des entreprises privées. En règle générale, les processus décisionnels peuvent être perçus comme un cycle en trois étapes comprenant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation ; l'approche participative peut être utilisée dans toutes ces étapes ou pour certaines d'entre elles.

Une démarche participative accompagne aussi un processus comme elle peut aller jusqu'à impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre du projet. Elle permet :

- d'évaluer l'impact du projet sur les citoyens, de répondre à leurs craintes et à leurs attentes.
- D'informer tous les acteurs concernés d'une même manière sur les enjeux pour aboutir à un diagnostic partagé.
- De donner du sens aux projets.
- De renforcer l'appropriation collective du projet.

3. La problématique :

Aujourd'hui que la démarche du développement durable est intégrée dans la planification urbaine, une telle dimension ne peut être atteinte que si de nouvelles politiques sont mises en place capables de tracer une vision stratégique où la ville est intégrée et respectueuse de son environnement, une ville qui prend en considération la dimension humaine et qui répond aux besoins et aux attentes des citoyens.

Etant convaincue que le capital réel reste l'homme, et le meilleur investissement serait celui d'éduquer et de promouvoir cet homme, comment avec une politique urbaine basée sur la transparence, l'équité, l'efficacité et la participation on pourrait contribuer à aider les citoyens à se comporter positivement, coopératifs dans l'amélioration de leur cadre de vie.

La gouvernance urbaine reposant sur la démocratie participative semble être la voie incontournable et présente de multiples approches qui partent du constat que les populations ont un savoir, des connaissances, une expérience qu'il faut prendre en compte, mais trouvera-t-elle le cadre favorable pour émerger ?, qu'en est-il de sa consécration sur terrain ?

Des procédures variées de participation citoyenne ont vu le jour dans le monde, qui témoignent de ce renouveau de la demande participative : conseils de quartier, ateliers d'urbanisme, jurys citoyens, conférences de consensus, sondages délibératifs, débats publics, autant de dispositifs

par lesquels les citoyens entendent influencer sur la gestion publique. Ces expériences de cogestion et de codécision, voire d'autogestion, en Europe, en Amérique latine ont grandement enrichi la participation des habitants.

Analysons la situation en Algérie pour voir s'il est possible d'asseoir les conditions nécessaires à l'émergence de ce concept chez nous, de les appliquer en les adaptant à notre propre contexte social, culturel et économique.

Donc, comment passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative et permettre aux citoyens de participer à la gestion de leur ville à travers la gestion de leur environnement opérationnel à savoir le quartier ?

Est-ce que la démarche appliquée en Algérie est en mesure de répondre au défi énoncé ?

Comment s'effectue le processus de programmation architecturale et urbaine ? Et quel est la place du citoyen par rapport à cette démarche ?

Aujourd'hui que les différentes villes de notre pays vivent une crise urbaine. La ville de Ghardaïa n'échappe pas à la règle, donc nous avons jugé qu'il serait intéressant de mesurer les performances du mode de gestion urbaine produit sur terrain à travers le ksar Tafilelt, et voir l'apport de la participation des citoyens dans la production du cadre bâti.

4. Hypothèses :

Pour répondre au mieux à notre problématique, on a supposé deux hypothèses :

- la première c'est que les carences dans la gestion actuelle de cadre bâti sont dues à la mauvaise coordination et à un manque dans la vision des décideurs, cette gestion ne répond pas aux principes d'une bonne gouvernance urbaine. Donc les conditions pour l'émergence de la gouvernance urbaine ne sont pas encore réunies.
- La seconde est que la gestion du cadre bâti ne peut se faire sans les habitants et sans l'implication de tous les acteurs.

5. Démarche :

Pour mener à bien notre recherche et atteindre nos objectifs, nous avons opté pour une démarche empirico-déductive, c'est-à-dire, se baser sur l'observation et l'analyse critique, pour ont tiré les conclusions. Ainsi, deux étapes ont été franchies où nous avons eu recours à divers outils et instruments de recherches :

5.1. L'étape théorique de la recherche :

Dans cette partie, nous avons élargi nos connaissances théoriques de notre thème de recherche, et cela en consultant divers documents écrits (ouvrages, thèses, mémoires, articles, rapports et documents officiels), ces documents traitent liés à notre thème de manière générale (documents thématiques), et de manière spécifique à notre site d'étude (documents d'appuis). A ces documents s'ajoutent d'autres documents cartographiques (plans, cartes, schémas et photos).

5.2. L'étape pratique de la recherche :

Cette partie se caractérise par plusieurs contacts avec les responsables du ksar Tafilalet, vu la situation que la ville de Ghardaïa vit en ce moment, les difficultés et les obstacles qui ont empêchés nos déplacements et sorties sur notre site d'étude, ces contacts se sont avérés nécessaires à l'affinement et à l'actualisation des connaissances et données récoltées précédemment.

Pour se faire, nous avons eu recours à des photos, ainsi qu'à la réalisation des schémas assistés par les différents acteurs et responsables du Ksar (ainsi que de certaines directions de la wilaya) de Ghardaïa, afin de nous éclairer sur la réalité concernant la gestion des affaires locales.

En résumé, la structure générale de notre travail repose sur deux parties distinctes, qui sont citées dans le schéma ci-dessous et qui constituent le corps de notre mémoire de recherche.

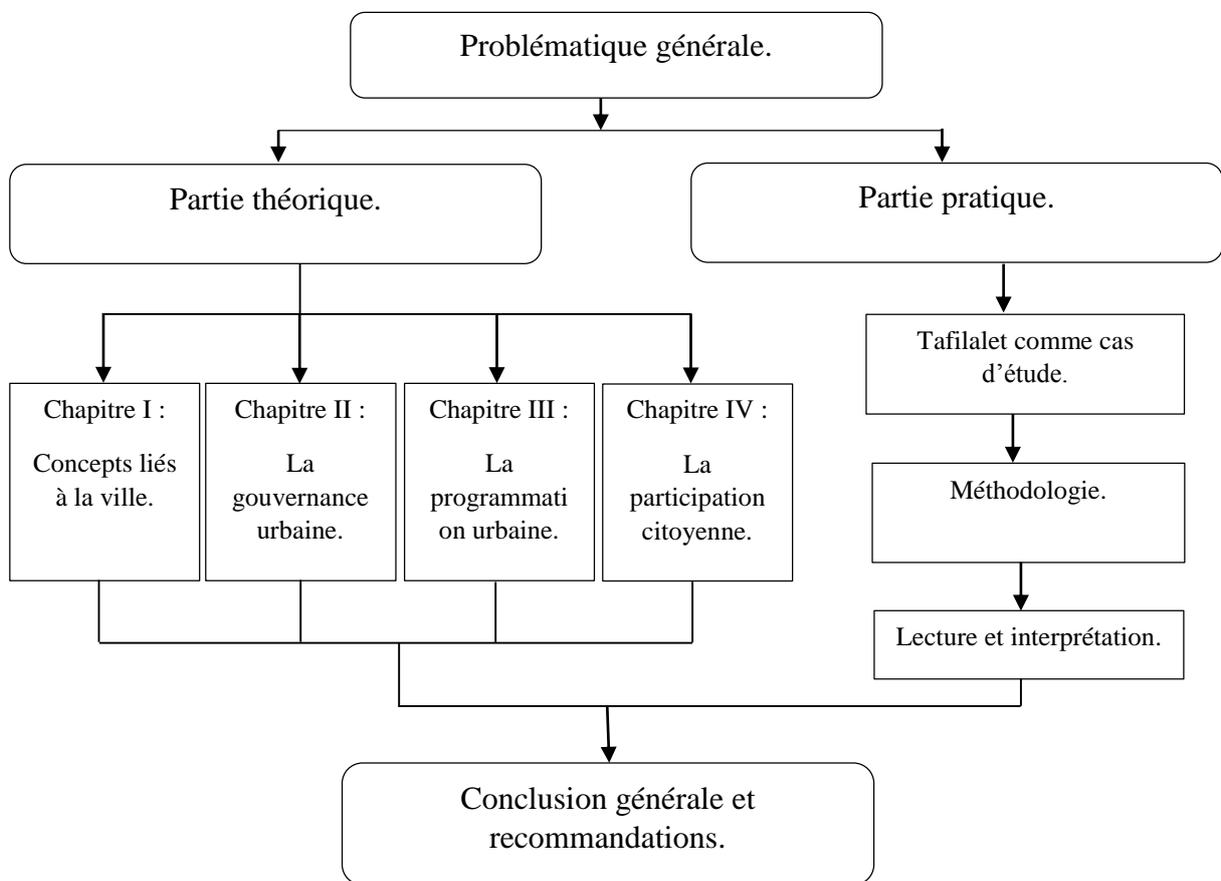


Schéma N° 01 : La structure du mémoire.

Chapitre théorique :

Champ sémantique

I. concepts liées à la ville :

Introduction :

Parler de ville revient à définir l'urbain qui se situe à la jonction de deux critères fondamentaux à savoir les commerces et les équipements, mais la population reste l'indicateur le plus simple de l'importance et de la croissance des villes et c'est un facteur qui explique et détermine les limites ou le seuil de l'urbain.

« La notion de ville implique l'agglomération d'une population donc la concentration de l'habitat et des activités qui assurent l'animation dynamique de la ville par la spécialisation des tâches contribuant aux échanges et à l'encadrement d'une société »⁶.

« La ville domine notre vie quotidienne car 80% de la population y habite ou y travaille. Si certains citadins, jeunes ou vieux, souhaitent revenir à la campagne, l'exode rural se poursuit cependant. Espoir d'embauche ? Refuge d'anonymat ? Symbole de progrès ou d'épanouissement ? Monstre destructeur de la joie de vivre ? La ville est sans doute tout cela à la fois »⁷.

La ville est appréhendée différemment dans les différentes disciplines par les géographes, les sociologues, ou les urbanistes. Elle peut être définie comme un territoire, un lieu ou un dispositif topographique localisé ayant des références précises où sont concentrées des populations et leurs activités, ou un environnement constituant une enveloppe ou un contexte dans lequel évoluent des individus.

Au moment où l'urbanisme est confronté à la transformation des tissus urbains anciens et à la création de nouvelles cités, il importe beaucoup de comprendre les rapports entre l'organisation physique et l'organisation sociale d'un territoire urbanisé. Chaque individu extrait de la ville réelle une ville imaginaire composée de son voisinage habituel et de ses itinéraires familiers.

« La ville ne se réduit pas à des objets urbains ou à une combinaison de fonctions, elle groupe une population caractérisée par une certaine composition démographique sociale et ethnique. Elle définit une forme de communauté ou de collectivité donc essentiellement politique dans son principe »⁸.

1. Définition de la ville :

« La ville est un objet de préoccupation pour plusieurs champs disciplinaires et un objet d'étude pour plusieurs autres spécialistes autres que l'architecte. Démographes, historiens, juristes, économistes, géographes, sociologues, pour ne citer que ceux-là, ont des approches et donc des définitions propres de la ville. Ces nombreuses approches et définitions traduisent la complexité de celle-ci et les multiples facteurs qui agissent »⁹.

⁶ SIDI SALAH NASR.Z, "la gouvernance urbaine, une démarche incontournable pour un habiter durable », mars 2010, p15.

⁷ Jacques Mullender in "Qui décide de la ville ? ", dans " Qui fait la ville ?" de François Parfait, Edition Techniques et documentation, Paris 1978.

⁸ Marcel Roncayollo, "La ville et ses territoires ", Edition Gallimard, Paris 1990, p 29.

⁹ SAIDOUNI Maouia, "Éléments d'introduction à l'urbanisme", Edition casbah, Alger 2010, p 10.

La ville est un territoire particulier organisé par un système de relations sous forme de réseaux, elle est au centre des organisations territoriales et constitue le plus souvent le relais nécessaire à leur contrôle. La ville est toujours liée à son cadre géographique local dont elle tire l'essentiel de ses besoins, elle fabrique son territoire en fonction de ses besoins. Elle est le moteur de la croissance économique et joue un rôle fondamental dans la mondialisation, toute cette dynamique se traduit dans l'organisation des espaces et dans les paysages urbains.

« Une ville est une unité urbaine étendue et fortement peuplée (par opposition aux villages) dans laquelle se concentrent la plupart des activités humaines : habitat, commerce, industrie, éducation, politique, culture »¹⁰.

La ville obéit au facteur taille et au degré d'agglomération apprécié par la densité qui autorise de parler de ville ; l'espace et le temps s'entrelacent pour faire la ville qui n'est qu'un produit du temps subissant les aléas et les conjonctures dont elle porte l'empreinte au fil des ans ou des siècles. Sous le nom de ville s'accumulent une somme d'expériences, de faits et d'événements qui font son histoire.

1.1. Définition de l'urbanisation :

L'urbanisation est l'action d'urbaniser, c'est-à-dire d'organiser le développement des villes. C'est le mouvement de concentration des hommes dans les villes. Elle se définit comme l'expansion de la population, des activités et des espaces urbains, elle constitue le phénomène majeur de notre temps car elle s'effectue à un rythme de croissance très élevé à l'échelle mondiale. « C'est le mouvement de développement des villes, à la fois en nombre et en taille, numérique et spatial ; il concerne tout ce qui est lié à la progression directe du phénomène urbain, et transforme peu à peu les villes ou les banlieues et souvent les deux »¹¹.

2. Qui fait la ville ?

« La ville repose dans son fonctionnement sur plusieurs acteurs ou partenaires qui composent sa scène de vie et assurent par un système de relations et d'interventions ses différentes fonctions politiques, administratives, économiques et sociales »¹².

2.1. L'état ou le pouvoir central :

L'Etat est un organe juridique, plus ou moins centralisé, qui impose des normes et organise la société. Il dispose du monopole d'édicter des lois qui s'appliqueront à tous, chacun y étant soumis. Au sens plus étroit, « l'Etat est une entité artificielle composée de fonctionnaires assujettis au gouvernement qui leur ordonne le droit public. Cette institution bénéficie du statut de personne morale ; Celui-ci est abstrait, et se voit appliquer certaines caractéristiques de la personne physique »¹³. En effet il dispose de droits et obligations propres à ces caractères,

¹⁰ Site web, fr.wikipedia.org/wiki/Ville.

¹¹ Beaujeu Garnier J, "Précis de géographie urbaine", Paris édition : Armand COLIN, collection. « U Géographie », 1995 (4^{ème} édition), dans Chapitre II L'urbanisation du monde.

¹² SIDI SALAH NASR.Z, "la gouvernance urbaine, une démarche incontournable pour un habiter durable », mars 2010, p18.

¹³ Site web, www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html - 49k - fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté - 50k.

comme l'engagement de la responsabilité, ou d'ester en justice. Ses pouvoirs juridiques ne peuvent servir que l'intérêt collectif. L'Etat dispose d'un pouvoir de droits qui lui permettent d'agir selon une procédure par certains textes telle la constitution. Son pouvoir de droit se complète par celui d'avoir recours à la violence. La force utilisée par l'Etat est légitime car elle s'appuie sur le droit ; ainsi il détient les forces de police, armées dont lui seul possède le monopole.

2.2. Les collectivités locales ou territoriales :

Personne morale de droit public, constituée des habitants d'un territoire organisé en circonscription administrative, et qui gère les intérêts de ceux-ci par le moyen d'autorités élues, chargées d'exécuter les missions à l'échelle locale. « *Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale* »¹⁴.

1.2.3. Les citoyens :

Etymologie du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen. Historiquement, un citoyen est un membre d'une cité (Etat grecque) disposant du droit de suffrage dans les assemblées publiques. Il participe aux décisions de la cité relatives aux lois, à la guerre, à la justice, à l'administration.

De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat, dont il est un ressortissant. Il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (ex : payer les impôts, respecter les lois, remplir ses devoirs militaires, être juré de Cour d'assises...). La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité par filiation, par la naturalisation ou par option. Il faut également être majeur.

2.4. Les associations :

Par la spécificité de leur organisation et par leur mode de fonctionnement, les associations se situent à l'interface de la société civile et de la société politique. Distinctes des institutions publiques et administratives et des organisations marchandes lucratives, elles contribuent à la cohésion sociale car elles irriguent le tissu social de l'intérieur, lui donnent de la solidité et le fait exister. Parce qu'elles sont issues du terrain, proches des citoyens, elles sont capables d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux problèmes sociaux. Que ce soit dans le domaine social, de l'animation sportive et culturelle, de la lutte contre les exclusions et de l'insertion par l'économique, ... etc. Elles demeurent le lieu naturel d'engagement des citoyens pour la défense des intérêts collectifs et pour la promotion des causes d'intérêt général. Elles sont l'expression de la vie civique et de la citoyenneté engagée. Elles constituent des Lieux de débat éthique et critique, elles expriment la vie démocratique.

3. La culture urbaine :

La culture urbaine est un ensemble de comportements et de conduites qui sont d'un aspect dépendant de la population, des activités et de la fonction de la ville.

¹⁴<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>.

« *Cadre de vie, modes de vie, attitudes seraient donc résumés et associés dans la description de la culture urbaine, civilités et civilisations, urbanité et urbain sont des mots proches parents, ils sont opposés à la rusticité* ». ¹⁵

La ville a toujours existé dans les différentes civilisations, elle reste le lieu privilégié de la culture et son air fait respirer la liberté et c'est finalement l'habitat naturel de l'homme civilisé.

La ville est souvent traversée de courants contraires et renferme des attitudes différentes, c'est un lieu de débats, d'échanges, d'expression et de diffusion des idées. Le rôle des institutions culturelles ou religieuses n'est pas des moindres car elles facilitent l'interférence entre les groupes sociaux.

En effet les villes musulmanes du XIIe et encore à l'époque de l'état Mameluk donnent le meilleur exemple, la langue, la religion, le mode de vie ont cristallisé autour des oulémas, les hommes de la science sacrée, les groupes privilégiés, quelle que soit la base économique (terre ou commerces) ou administrative de leur fortune.

Ceci confirme que la notion de partenariat ou patriciat urbain a toujours existé mais elle recouvre d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre une relation et un aspect qui reste à définir entre le statut économique, la culture et l'autorité politique.

3.1. La citoyenneté :

Toutes les approches sociologiques philosophiques ou de science politique de la citoyenneté s'accordent à définir la citoyenneté comme un statut juridique ouvrant un ensemble de droits tels : le vote, l'association, la grève, le droit d'expression, de propriété, d'information ou d'instruction, droits sociaux et de devoirs tels le respect des lois, de la propriété d'autrui, paiement des impôts, effectuation du service militaire ou civique. La citoyenneté est intimement liée à la démocratie.

3.2. Le civisme :

Etymologie : du latin *civis*, celui qui a droit de cité, citoyen. Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois.

Généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la chose publique. Le civisme nécessite que l'individu ait une conscience politique et implique qu'il ait la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Le civisme, qui est l'état du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs, se distingue de la citoyenneté qui n'est que la condition de citoyen, et de la civilité qui relève du respect des autres dans les rapports privés.

¹⁵ Marcel Roncayolo, « *ville et territoire* », Edition Gallimard, Paris 1990, p 72.

Conclusion :

La ville et l'urbain sont aujourd'hui plus qu'hier les espaces de la modernité. Le droit de la cité se meut vers le droit à la cité et l'air de la ville fait respirer la liberté. La ville est un produit du temps et de l'intelligence, et c'est la sédimentation de toutes les cultures et civilisations qui font, d'elle un lieu de convoitise, un lieu de création et de créativité permanente, par conséquent son développement dépend des synergies qu'elle renferme et de la compétence de ses élites. « *Les villes ne peuvent refléter que les valeurs, l'engagement et la détermination des communautés qu'elles rassemblent. Le succès d'une ville dépend donc à la fois de ses habitants, de son gouvernement et de la priorité qu'ils donnent au maintien d'un environnement urbain humanisé* »¹⁶.

La ville est formée d'un réseau complexe d'acteurs et de facteurs qui exigent un pilotage permanent car les enjeux qui s'imposent aujourd'hui sont importants et nécessitent des politiques et des modes de gouvernance adéquats. Le développement humain se fait dans la ville qui est la matrice essentielle à tout développement car tout prend identité dans la ville. Cependant le phénomène de fragmentation sociale, le développement de l'exclusion, de la marginalisation se fait sentir d'une manière accrue dans la ville, plutôt que le contact et la collectivité.

¹⁶ Richards Rogers, « *Des villes pour une petite planète* », Edition Le Moniteur, Paris 2000, page 35.

II. La gouvernance urbaine

Introduction :

« Le thème de la Gouvernance a fait dès son apparition à la fin des années 80, un vif débat dans le champ du développement et de l'aménagement urbain. Débat qui a très vite fait apparaître le caractère polysémique de ce nouveau venu »¹⁷.

Aujourd'hui les états se transforment et sont en train de connaître une crise de gouvernabilité qui se traduit par la fragmentation spatiale, culturelle et politique, par la polarisation sociale et la division de la ville entre zones pour citoyens inclus et zones pour exclus créant des déséquilibres territoriaux et des difficultés dans la gestion des villes et la maîtrise de leur développement.

« Les institutions urbaines n'arrivent plus seules à réguler les problèmes économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées. Le processus d'éclatement touche aussi les acteurs de la société ; on assiste en effet à une multiplication des organismes, des réseaux, des agences, des institutions qui interviennent sur un même territoire et à l'accroissement du nombre des sous-systèmes. Cette superposition d'acteurs conduit à un émiettement du pouvoir sur un plan horizontal mais aussi sur un plan vertical puisque sur un même territoire interviennent des autorités politiques de différents niveaux administratifs. Ce processus de fragmentation fait du système territorial une organisation de plus en plus complexe donc de plus en plus difficile à gérer »¹⁸.

Pour remédier à ce phénomène et combattre cet état de fait qui fragilise les gouvernements et les rend incapables de contrôler l'ordre social, de nouvelles modalités de politique urbaine sont apparues, qu'on rassemble couramment sous le label de urban governance. Cette nouvelle manière de mener la politique urbaine consiste à impliquer l'ensemble des partenaires pertinents, sur une base très large, à soumettre les décisions au débat démocratique et à rechercher l'efficacité par le consensus et de mettre en évidence la capacité des villes à mettre en œuvre des processus de gouvernance, capables d'articuler les différentes populations, les stratégies politiques, le développement économique et les structures sociales.

1. Définition de la gouvernance :

Le mot gouvernance provient du verbe gouverner qui signifie : exercer l'autorité politique – conduire – diriger – commander – maîtriser – dominer.

La gouvernance est *« le modèle ou la structure qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat de l'interaction commune de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier. Ainsi par gouvernance on entend guider, orienter, une action. Il s'agit donc du processus par lequel les organisations*

¹⁷ LAFER Azzedine, «gouvernance urbaine, rôle et rapport des déférentes acteurs dans les pratiques urbaines locale», 2007, page 8.

¹⁸ SIDI SALAH NASR.Z, «la gouvernance urbaine, une démarche incontournable pour un habiter durable», mars 2010, page 26.

humaines, qu'elles soient privées, publiques ou civiques, prennent elles-mêmes la barre pour se gouverner »¹⁹.

La gouvernance c'est précisément « *la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institution de règles, de procédures, de moyens de mesure, de corps sociaux capables de gérer les interdépendances de façon pacifique. Alors c'est le système de régulation de l'être vivant complexe que constitue une société humaine : ce qui gère à la fois le fonctionnement interne et les relations avec le monde extérieur, ce qui tout à la fois garantit la stabilité et permis l'adaptation* »²⁰. Elle permet alors « *de rendre compte de l'articulation des régulations, de processus politiques et sociaux d'intégration, d'élaboration de projets collectifs, d'agrégation de différents intérêts recomposés et représentés sur une scène extérieure* »²¹.

Cette conception est adoptée par des courants de pensée politique différents. Ce terme est désormais largement utilisé à la suite des transformations des formes de l'action publique qui a connu un grand dysfonctionnement et qui s'est traduite par l'émergence de nouvelles modalités de régulation publique. Cette nouvelle pratique se caractérise par un processus de décision collectif suite à la négociation et la coopération entre tous les types d'acteurs qu'ils soient public, privé, membre de la société civile, citoyens autour d'un projet à intérêt et à objectif commun.

De ce fait la gouvernance se définit comme étant un concept nouveau désignant la bonne gestion des ressources matérielles et humaines et des relations qui les lient. Elle est présentée tout à la fois comme modèle d'analyse, comme approche et comme méthode de gestion. Se proposant comme étant l'art et la manière d'orienter, de gérer et de gouverner elle rassemble et coordonne l'action des diverses organisations et acteurs (collectivités territoriales, entreprises, associations.) qui interviennent, avec leur propres règles, pour trouver une solution aux enjeux collectifs et cela à tous ses niveaux.

1.1. La bonne gouvernance :

Ce sont les économistes de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire international (FMI), qui ont introduit le concept de bonne gouvernance à la fin des années 1980 pour qualifier la gestion des Etats et les modes de gestion des marchés. C'est aussi un instrument mis en avant par les organisations internationales pour échapper et se défaire des reproches et accusations qui leur sont faites par des pays en voie de développement et cela à la suite des échecs répétés de leurs programmes économiques.

1.2. La gouvernance urbaine :

Toutes ces définitions émises par différents auteurs nous montrent l'intérêt et l'importance que représente la notion de « gouvernance urbaine ». Celle-ci est une notion par laquelle on veut cerner tous les problèmes d'un territoire c'est-à-dire en connaître les causes et c'est également

¹⁹ J. Kociman, Finding, « *spéculations and recommandations, Modern gouvernance* », sage, London 1993.

²⁰ J. Français noubel : The Transitioner. Org « *gouvernance* », dernière modification, 18.08.2004.

²¹ Patrick Le Galès : « *Les sociétés d'économie mixte locales* », in Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir, Ed Descartes & Cie, 1997, pp. 24 (CDU 35582).

une méthode qui permet de résoudre définitivement les problèmes qui existent dans ce territoire et cela par la connaissance de sa genèse, de son évolution et de son état actuel.

En tant que mode de gestion urbaine c'est la coopération – coordination entre plusieurs acteurs publics et privés (les 3P : public – privé - partenariat) ainsi que l'implication du citoyen autour d'une seule décision. Les citoyens partagent en effet un objectif commun qui est celui d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie de tous. A chaque niveau le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine. Alors il est nécessaire de créer les conditions adéquates c'est-à-dire de nouveaux lieux et espaces de débat public pour que les citoyens et les délégués de la société civile puissent se rencontrer, connaître leurs intérêts communs et prendre une décision collective.

L'utilisation de l'expression « Bonne gouvernance » est acceptée, admise, quand on observe une intensification des partenariats publics - privé, une réhabilitation réelle du rôle du citoyen dans la gestion des villes. Toutes les villes peuvent bénéficier d'une bonne gouvernance si elles s'assurent que les décisions sont prises dans l'intérêt général. Par contre l'absence de partenariat, de coordination aboutit à des situations extrêmes de non gouvernance.

2. Les enjeux de la gouvernance urbaine :

La bonne gouvernance repose sur trois institutions : l'état, la société civile, et le privé ; ceux – ci doivent contribuer à soutenir un développement humain durable et établir une bonne gouvernance sur la base des caractéristiques suivantes : la participation, la règle de droit la transparence, la réactivité, l'élaboration du consensus, l'équité, l'efficacité, l'efficience, et la responsabilité.

2.1. Les enjeux politiques : La décentralisation :

La crise de la gouvernabilité qui touche les autorités politiques a eu un grand retentissement au niveau du pouvoir local car celui-ci connaît depuis plus de 15 ans des évolutions institutionnelles importantes dans le monde. Les réformes de décentralisation qui ont permis une relative émancipation des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat d'un côté et l'évolution de l'économie mondiale et la constitution de l'Union européenne qui ont affaibli le pouvoir des Etats de l'autre ont fait naître une mobilisation politique et sociale territorialisée. Les autorités locales en général et les villes et les métropoles en particulier ont vu croître, de ce fait, leur pouvoir et leur puissance politique et économique.

2.2. Les enjeux sociaux :

2.2.1. La cohésion sociale :

Nos sociétés sont marquées aujourd'hui par la montée de l'individualisme, par la crise du lien social et par la valorisation de la liberté et l'autonomie. Si la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, si elle signifie aussi un esprit de discipline un respect des valeurs et des normes communes, la gouvernance urbaine semble la seule issue pour y parvenir, car le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement

d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés. La coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens. Elle permet de développer un processus de recomposition et d'intégration pour répondre au processus d'éclatement, et de fragmentation. Elle constitue, dans cette optique, une réponse à une vision strictement libérale du développement urbain qui fait peser des menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville.

« Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances en favorisant les synergies des organisations et en agissant sur la qualité des relations sociales qui sont vécues positivement par les individus. Elle rétabli, en fait les cohérences sur un même territoire »²².

2.2.2. La bonne gouvernance urbaine : Une prévention contre l'insécurité urbaine :

Depuis plus de quinze ans la prévention contre l'insécurité urbaine au niveau des villes est devenue un thème important dans les réunions internationales d'associations de maires de toutes les régions. Au cours des années 90, ce thème a été progressivement introduit et élaboré dans le débat des états et des organismes supranationaux comme les Nations Unies et l'Union européenne. Des accords auxquels peuvent se référer les états ou les villes ont été adoptés par l'ECOSOC²³ dès 1995 et ratifiées et complétées à Vienne en 2002. Il est évident que des stratégies bien planifiées de prévention de la criminalité non seulement préviennent la délinquance et la criminalité, mais développent la sécurité des communautés et contribuent au développement durable des pays. Vers la fin du siècle des organisations internationales comme la banque mondiale et les banques régionales de développement ont commencé à développer une réflexion sur le sujet et à adopter surtout en Amérique latine des projets significatifs. Des villes de plusieurs régions ont pris des initiatives de sécurité urbaine basées sur des modalités de prévention sociale dans le cadre des responsabilités attribuées aux mairies.

En effet dans une perspective de bonne gouvernance appliquée au domaine de l'insécurité, il convient de valoriser la logique sous-jacente à chacune des pratiques de prévention. On constate que parfois les municipalités voir les coordinateurs de sécurité adoptent des projets dit de prévention sans saisir leurs implications et leurs conditions de succès. Par exemple, le développement des loisirs sportifs pour les jeunes est considéré comme une des conditions d'encadrement qui en font une pratique de prévention ; l'installation de l'illumination ou l'éclairage public dans les quartiers est supposée être un facteur de dissuasion de la délinquance.

²² SIDI SALAH NASR.Z, « la gouvernance urbaine, une démarche incontournable pour un habiter durable », mars 2010, page 37.

²³ Conseil économique et social des nations unies, il est, aux termes de la Charte des Nations Unies, l'organe principal de coordination des activités économiques, sociales et apparentées des 14 institutions spécialisées de l'ONU, des commissions techniques et des cinq commissions régionales.

3. L'apparition de ce nouveau concept en l'Algérie :

L'apparition de cette notion, d'une manière officielle dans notre pays, est très récente. Elle figure dans « *la loi n°06-06 du 20 février 2006, portant loi d'orientation de la ville* »²⁴. Son objet est de définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du développement durable. Elle prône la déconcentration, la décentralisation et la gestion de proximité et la bonne gouvernance.

Ce concept a été mentionné dans plusieurs articles de cette loi :

- **Article 02** : Les principes généraux de la politique de la ville sont :
 - **La coordination et la concertation** : selon lesquels les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.
 - **La déconcentration** : selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat.
 - **La décentralisation** : selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.
 - **La gestion de proximité** : selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.
 - **La bonne gouvernance** : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
 - **L'information** : selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.
- **Article 11** : Dans cet article le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers :
 - Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes.
 - Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public.
 - La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville.
 - Le renforcement de la coopération inter villes.
- **Article 14** : Les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en :
 - Réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville.
 - Concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisations et d'information destinées aux citoyens. Favorisant le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en œuvre des programmes de la politique de la ville, ...etc.
- **Article 17** : Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'Etat

²⁴ Revue Vie de Ville, « *faire murir une stratégie de reconquête pour la ville de demain* », N°1, Février 2007.

veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

- **Articles 26 :** Il est créé un observatoire national de la ville, rattaché au ministère chargé de la ville. Parmi ses missions : " la participation à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la ville ; la proposition au gouvernement, d'un cadre d'actions permettant de promouvoir la participation et la consultation des citoyens ...etc.

Ainsi l'utilisation de cette nouvelle notion dans plusieurs articles de la loi d'orientation de la ville nous montre sa grande importance. Elle est devenue l'un des principes essentiels de la ville.

Conclusion :

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations. C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. L'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen.

Les démarches sociales doivent être prises en compte et des dispositifs de participation des habitants aux politiques urbaines doivent être mis en place le plus souvent à l'échelle du quartier sous forme de comités de quartier ou de commissions qui puissent assurer le relais avec les pouvoirs publics et politiques. Une bonne gouvernance suppose une bonne gestion de la ville et par conséquent une bonne gestion de l'habiter.

III : La programmation urbaine

Introduction :

« Le terme programmation urbaine apparaît fréquemment dans les consultations d'urbanisme et d'aménagement engagées par des maîtres d'ouvrages publics (collectivités) ou professionnels. Il correspond à un type d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une très grande diversité de problématiques, de contextes et d'outils opérationnels : opérations de requalification ou de restructuration urbaine, opérations de logements, projets d'équipements, aménagement urbains ou paysagers, requalification ou création d'espaces publics, projets d'infrastructures et d'équipements de transport public (gares, pôles d'échanges), reconversion de friches industrielles, militaires, ferroviaires, portuaires, reconversion de grands équipements désaffectés tels que des hôpitaux, projets de renouvellement urbain financés par la politique de la ville »²⁵.

Dans le vaste champ aux contours peu définis de la commande de projet urbain, trois échelles d'intervention peuvent cependant être distinguées pour préciser les contenus et finalités des démarches programmatiques en urbanisme.

On peut parler de programmation territoriale lorsque l'échelle de réflexion s'étend au territoire d'une collectivité, ville ou agglomération, mise en œuvre d'un programme local d'habitat. Dans ce cas, les études de programmation se distinguent de la planification en ce sens qu'elles portent en premier lieu sur les processus et les moyens de mise en œuvre d'une politique publique, et débouchent sur un programme d'actions et d'opérations localisées.

« On peut parler de programmation pré-opérationnelle à l'échelle d'un projet urbain localisé dans l'espace (un quartier, un îlot, un site à urbaniser...) et dans le temps (par exemple une Zone d'Aménagement Concerté). Dans ce cas, la programmation urbaine précise les objectifs de la maîtrise d'ouvrage, définit les conditions de réalisation du projet, prépare et accompagne des missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle à chaque stade du projet : articulation entre programme et forme urbaine, modes de financements, déclinaison du phasage et des actions à conduire »²⁶.

Un troisième champ d'intervention, plus spécifique, renvoie à la programmation de l'espace public. La spécificité de la démarche est alors toute autre puisqu'il n'y a ni surfaces à définir ni fonctions à articuler. Elle s'appuie sur une connaissance fine des accessibilités et des usages, existants et projetés.

La démarche programmatique peut alors intégrer des instances de citoyenneté et de consultation, associant les représentants de la société civile, usagers, habitants ou agents de l'espace public, selon le type de concertation ou de participation envisagée par la maîtrise d'ouvrage.

« In fine, la qualité de la démarche tient au traitement intégré des aspects programmation, conception, réalisation et gestion. Elle suppose des outils de diagnostic adaptés : enquêtes, observations, parcours commentés, considération des temporalités... pour une meilleure

²⁵ PDF : L'abc DE L'URBANISME.

²⁶ IDEM

adéquation entre la technique et l'usage. Dans chaque cas, les apports de la programmation urbaine résident dans la maîtrise des processus de projet, comprenant les multiples formes de partenariat et de concertation, bien au-delà des dimensions techniques, opérationnelles et réglementaires de l'aménagement urbain »²⁷.

1. Définition :

« L'acte de créer un nouveau quartier, de réaménager un centre bourg, d'implanter un équipement qui va modifier le fonctionnement d'une ville... ne répond pas à une science exacte. Au contraire, il se développe dans un mode prévisionnel, où l'évaluation prend une part importante : la démarche de programmation cherche à répondre à cette réalité. Cerner des attentes d'un maître d'ouvrage, d'un usager, évaluer des surfaces, définir le niveau de qualité du projet, envisager sa gestion, estimer des coûts d'opération... tels sont les objectifs de la démarche, qui vise à maîtriser le projet depuis l'intention de faire jusqu'à sa réalisation et au-delà. Cette prise en compte d'un maximum de paramètres, le plus en amont possible, participe à garantir la qualité du projet »²⁸.

D'un point de vue légal, il s'agit d'une obligation qui incombe au maître d'ouvrage et qu'il ne peut déléguer. En tant que décideur et responsable de l'opération, le maître d'ouvrage peut utiliser la programmation comme un cadre qui lui permet de se structurer autour d'un chef de projet et de se faire accompagner pour s'assurer de prendre les bonnes décisions à chaque étape.

« Le rôle du programmiste est de déterminer l'organisation fonctionnelle du projet à partir de plusieurs scénarios qu'il élabore avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage. A l'issue de cette mission, le dossier de programmation sert de référence pour la conception du projet lui-même. Cette seconde phase, menée par le maître d'œuvre, peut être suivie par le programmiste. La démarche de programmation peut se faire quels que soient la taille et le type d'opérations »²⁹.

2. Les objectifs de la programmation urbaine :

L'objectif essentiel est d'apporter au maître d'ouvrage l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du projet pour s'assurer de son opportunité et de sa faisabilité. L'enjeu est de définir les objectifs du projet au niveau politique, économique, social et urbain. Lorsque la commune possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ces objectifs sont exprimés dans le Projet d'aménagement et de développement durable et les Orientations d'Aménagement.

Le travail de programmation pose un cadre d'intervention et précise les objectifs figurant dans les documents d'urbanisme. Cette programmation urbaine devra également être compatible avec les objectifs de développement du territoire intercommunal dont la commune dépend.

Le travail du programmiste consiste à collecter, hiérarchiser, synthétiser et communiquer les données, les contraintes, les besoins, les attentes et exigences... Il recueille les informations auprès des décideurs, des services, des utilisateurs, des études antérieures, des diagnostics

²⁷ PDF : L'abc DE L'URBANISME

²⁸ PDF : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime.

²⁹ PDF : IDEM

techniques, des réglementations en vigueur...Etant en phase pré-opérationnelle, ce travail doit être l'occasion de s'interroger :

- sur les besoins en termes de logements et d'équipements, les catégories de population à accueillir (du jeune ménage aux personnes âgées),
- sur le lieu d'implantation du projet,
- sur les exigences en termes de qualité architecturale, environnementale et paysagère (critères AEU, formes urbaines, typologie des constructions, critères HQE®...),
- sur les questions de déplacement à l'intérieur du quartier, les liaisons avec le tissu urbanisé, les dessertes...
- sur les objectifs économiques à atteindre en cohérence avec le niveau de vie des futurs habitants.

Le volet communication de la démarche prend une part souvent déterminante pour valider les objectifs et faire adhérer l'ensemble des partenaires et utilisateurs. Il peut aussi apaiser les craintes des opposants au projet. Alors que les pratiques se généralisent pour consulter la population, la démarche de programmation permet d'assurer une concertation efficace. La programmation est en soit un outil de communication

3. Les grandes phases de cette démarche :

« Les opérations d'urbanisme opérationnel et d'aménagement urbain imposent des durées longues car elles font intervenir de nombreux interlocuteurs et présentent des contraintes collectives parfois complexes pour lesquelles la population peut être associée. Le projet devant s'inscrire dans le contexte réglementaire, la démarche de programmation doit être planifiée en fonction des différents documents d'urbanisme qui peuvent être en cours de réalisation, de révision ou de modification. La réflexion liée au projet peut avoir une incidence sur les documents d'urbanisme la prise en compte de l'application des lois littoral, loi sur l'eau... et de l'ensemble des autorisations réglementaires impose d'intégrer dans le phasage de l'opération ces délais administratifs incompressibles »³⁰.

Le volet concertation peut également générer des délais supplémentaires nécessaires à l'acceptation du projet. Cette pratique devenue incontournable participe d'autant plus à la qualité de l'opération que les propositions qui en émanent font l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs, et cela nécessite du temps. Pour tout projet d'urbanisme, trois grandes étapes s'imposent (voir le schéma ci-dessous) :

³⁰ PDF : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime.

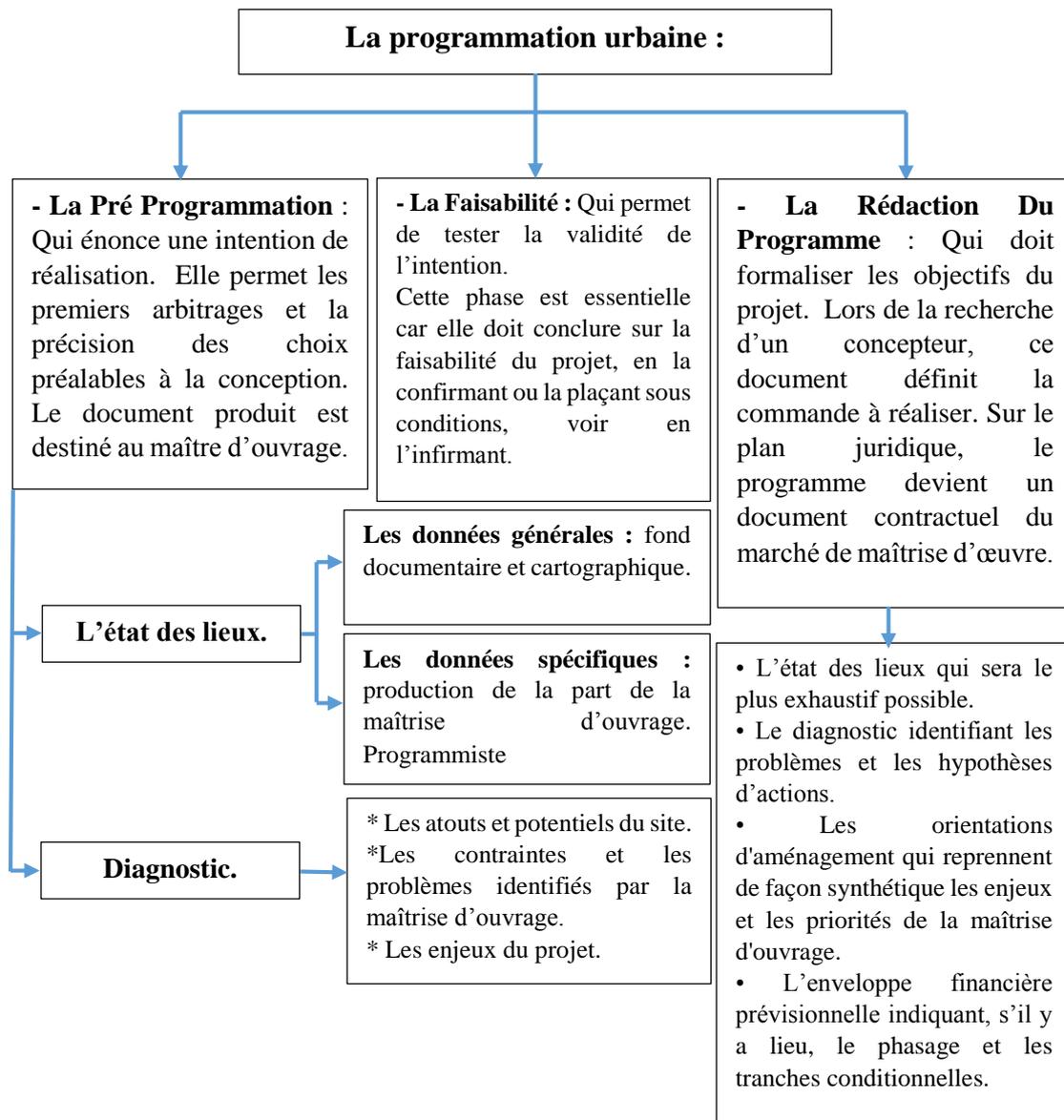


Schéma N° : 01 : les étapes de la programmation urbaine.

(Source : ATTAR Abdelghani. Cours théorie de projet, 2012)

Conclusion :

La programmation urbanistique, en définissant les composantes de la ville et leurs impératifs de fonctionnement, permet de répondre aux exigences des citoyens dans leur pratique urbaine. Mais cette étape indispensable du processus de création de la cité est trop souvent négligée au profit du recours immédiat à l'architecte-urbaniste, dont le rôle est de concevoir l'organisation de ces composantes dans l'espace, c'est-à-dire le « contenant » de la ville et non son « contenu ».

Au mieux, l'étape de programmation est réduite à la définition de quelques grands objectifs quantitatifs généraux pour l'urbanisation projetée (nombre de logements, d'emplois...). La Programmation urbaine présente les méthodes pratiques employées actuellement dans la planification à long terme, à moyen terme, et dans la prévision à court terme des principales

composantes urbaines (logement, activités économiques, équipements collectifs, transport, circulation et stationnement).

L'objectif, démocratique et participatif est d'atteindre une vision partagée des enjeux du projet entre les habitants, les citoyens usagers, les acteurs de l'aménagement et les acteurs économiques, sociaux et culturels. L'enjeu étant de mobiliser les ressources locales, économiques et culturelles, au service du projet. L'ouverture au débat permet de dynamiser la démarche (mobiliser les investisseurs, provoquer des prises de décisions, débloquer des situations d'attente de certains acteurs...) et préparer l'opinion publique aux changements à venir.

IV : La participation citoyenne

Introduction :

La ville doit s'adapter aux besoins de sa population, et non l'inverse : c'est là tout l'intérêt des nouvelles formes de participation citoyenne. Associations d'habitants de quartiers, groupement de parents ou réunions de communautés culturelles, ces nouvelles formes de citoyenneté favorisent le contact entre les collectivités locales et leurs administrés. Elles peuvent permettre aux pouvoirs locaux de rester à l'écoute de la population, de modifier leurs projets de développement urbain, de renoncer à certains ou d'en inventer d'autres, au profit d'une meilleure qualité de vie de tous les citoyens. C'est dans ce contexte que les citoyens, devenus de simples agents économiques, doivent reconquérir les attributs de la citoyenneté.

*« Le développement de la responsabilité des personnes prend sa force et son sens dans le développement de la démocratie locale. S'il est un domaine où la participation des citoyens peut s'exercer pleinement, c'est bien celui de leur vie quotidienne. Pour que les servitudes de l'urbanisme soient assumées par ceux qu'elles vont à la fois contraindre et servir, il faut faire prendre aussi près que possible des intéressés, les choix qui les concernent, entre les risques de la démocratie et ceux de la bureaucratie, je n'ai aucune hésitation et je suis décidé à franchir de nouvelles étapes en faveur de la démocratie ».*³¹

Des procédures variées ont vu le jour, qui témoignent de ce renouveau de la demande participative : conseils de quartier, ateliers d'urbanisme, jurys citoyens, conférences de consensus, sondages délibératifs, débats publics, autant de dispositifs par lesquels les citoyens entendent influencer sur la gestion publique. Ces expériences de cogestion et de codécision, voire d'autogestion, ont grandement enrichi la participation des habitants. On a vu ainsi émerger une «démocratie du public», qui se caractérise par une moindre soumission aux arguments d'autorité et par une suspicion à l'égard de décideurs jugés trop éloignés du vécu quotidien. La critique des faillites du système représentatif s'est peu à peu muée en promotion des procédures relevant de la démocratie participative.

Ce mouvement a rencontré les transformations qui s'opèrent au sein même d'un système politique et administratif en quête de légitimité : prise de conscience de la nécessité d'un rapprochement entre gouvernés et gouvernants, évolution des pratiques de l'état vers plus d'échange et de consultation, transfert de compétences issues de la décentralisation. Dans tous les secteurs (politique, économie, culture, environnement, technologie, etc.), le fait de participer directement aux choix engageant l'avenir, à l'échelon local ou national, serait une preuve de maturité de nos systèmes sociaux.

Le participant, l'individu participatif serait l'archétype de l'acteur informé, conscient des enjeux et bien intégré dans sa société.

³¹ BILLAUDOT Françoise ; BESSON-GUILLAUMOT Michèle. « Environnement, urbanisme, cadre de vie, le droit et l'administration », ED MONTCHRESTIEN, 1979, p 113.

1. Définition de la participation citoyenne :

« La participation citoyenne se définit comme l'ensemble des démarches formelles permettant aux citoyens, au-delà des règles habituelles de la vie politique institutionnelle (élections, régime parlementaire, processus décisionnel, etc.), de contribuer aux choix engageant la vie en société et de participer à la réalisation de ces choix via la mise en œuvre des politiques publiques. Cette contribution directe peut se manifester de diverses façons : délibération en amont visant à sélectionner les enjeux publics à inscrire sur l'agenda politique, contribution à la préparation de décisions, participation à l'application des programmes sur le terrain, mesure et interprétation des effets réels des politiques, proposition de stratégies alternatives, etc. »³².

Dans le contexte urbanistique, le but de la participation est de fournir aux urbanistes et aménagistes un maximum d'informations sur un contexte donné afin qu'ils puissent réaliser le projet le plus adéquat à son contexte. Ainsi, l'expertise des habitants et des utilisateurs d'un quartier sera utilisée pour connaître leurs besoins et leurs envies, en gardant à l'esprit que le projet final sera réalisé par des professionnels qui tenteront d'intégrer au maximum les résultats de la démarche participative.

Ainsi, la participation citoyenne est :

- Un mécanisme permettant d'intégrer les idées des citoyens au processus d'élaboration d'un projet, le plus en amont possible.
- Une écoute ciblée des citoyens pour cerner leurs attentes, connaître leurs usages, leurs pratiques de la ville et pouvoir les traduire au mieux, pour autant que les objectifs visés concerne l'intérêt public.
- Une ambition d'intégrer des points de vue variés et nouveaux en permettant à ceux qui ne s'expriment pas de le faire.

Parallèlement, la participation citoyenne n'est pas :

- La prise de décision définitive en elle-même.
- Une remise en question du pouvoir décisionnel traditionnel.
- Une recette toute faite où chaque résultat est entériné.

2. Naissance de la participation : des luttes urbaines à l'institutionnalisation:

Le concept de participation citoyenne a été développé aux Etats-Unis dans les années 1960 à la suite des mouvements de contestation pour une **démocratie participative**³³. Théorisée par Sherry R. Arnstein en 1969 dans A ladder of Citizen participation, la participation citoyenne

³² La participation des citoyens et l'action publique, rapport et document n°13, Edition La documentation Française, Paris 2008 page 12.

³³ Elle détermine trois niveaux de participation : 1) premièrement la non-participation qu'elle définit comme étant soit de la "manipulation", comme par exemple l'utilisation excessive et exclusive d'image de synthèse par lesquelles certains mettent en scène le projet urbain, soit de la "thérapie" comme soutien à la population; 2) le second niveau est celui de la "coopération symbolique" qui se décline selon trois degrés: a) l'information à sens unique, b) la consultation sans garantie de prise en compte des suggestions et c) la "réassurance" où l'autorité publique est seule juge de la légitimité des points de vue recueillis; et 3) troisièmement le "pouvoir effectif des citoyens" soit la participation réelle qui elle aussi se décline selon trois degrés: a) le partenariat via des comités mixtes élus-citoyens; b) la délégation de pouvoir c'est-à-dire quand un comité est composé au moins à 50% de citoyens et c) le contrôle par les citoyens de la conception, de la planification et de la direction des programmes.

est pensée comme une lutte de pouvoir où le citoyen doit prendre le contrôle au risque de se faire manipuler par les autorités politiques. Si aux Etats-Unis ce sont les intellectuels qui promeuvent la participation, en France la participation est impulsée par des hommes politiques issus du courant de gauche. Dès 1962, Pierre Mendès France propose de réaliser la démocratie de participation avec l'idée que la démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une case, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. « *Elle est action continuelle du citoyen et requiert à ce titre sa présence vigilante* »³⁴.

Dans les années 1960-1970, en France, les Groupes d'Action Municipale (GAM), les comités de quartiers, les ateliers populaires d'urbanisme font de la participation un instrument de contestation du système politique. Ces luttes urbaines pour la participation effective des citoyens dans les affaires publiques s'éteignent dans les années 1980 après une tentative d'institutionnaliser ce mouvement issu des citoyens par les municipalités d'Union de la gauche en 1977. Le contexte français est bien différent de celui des Etats-Unis où la participation aussitôt pensée est codifiée par les gouvernements locaux.

« *En Amérique du Nord ont été mis au point depuis longtemps des codes écrits permettant d'organiser toute négociation, quelle qu'en soit la nature. En France, l'arbitraire le plus total règne en matière d'organisation de la délibération participative. Comme si la confrontation physique des interlocuteurs suffisait à garantir la possibilité d'une discussion organisée et productive.* »³⁵

La codification sera effectuée en France à partir des années 1990. Mais contrairement à leurs voisins d'Outre-Atlantique, les législateurs français ne s'intéressent pas à l'organisation de la participation mais plutôt à ses principes : « *concertation avec les habitants* »³⁶, « *droit d'information et de participation à l'élaboration des décisions publiques* »³⁷, « *droit d'initiative citoyenne* »³⁸. L'opérationnalité de ces principes reste en suspens car, d'une part « *tout se passe comme s'il s'agissait de faire droit à cette participation au niveau des principes sans préciser véritablement le contenu de cette obligation* »³⁹, et d'autre part, « *peu de moyens ont été pensés pour accompagner ce processus participatif* »⁴⁰.

Malgré les différences d'appropriation et de mise en œuvre de la participation entre la France et les Etats-Unis, la conception de la participation apparaît identique : il s'agit d'inclure les

³⁴ Blondiaux, 2010 – p 15.

³⁵ IDEM, p 102.

³⁶ La loi d'orientation de 1991 relative à la politique de la ville pose le principe de concertation préalable avec les habitants pour toute action qui modifie substantiellement les conditions de vie dans les quartiers ; La loi Barnier du 2 février 1995 relative aux grands projets d'infrastructure ayant une incidence sur l'environnement ; La loi SRU de décembre 2000 rend la concertation obligatoire à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

³⁷ La loi de Février 1995 relative à l'administration territoriale inscrit le droit des citoyens à être informés et consultés ; Charte de l'environnement de 2005 à valeur constitutionnelle.

³⁸ Réforme constitutionnelle de 2003 relative au référendum local.

³⁹ Blondiaux, 2010 – p.17.

⁴⁰ Nous en comptons trois de différentes natures les conseils de développement représentant la société civile et ayant un rôle consultatif (Loi Voynet de Juin 1999 relative à l'aménagement territoriale et au Développement Durable) ; les conseils de quartiers obligatoire pour les villes de plus de 80 000 habitants (Loi « démocratie de proximité » de 2002) ; et la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante, devant encadrer les débats et créée en 2002.

citoyens dans les décisions politiques. C'est d'ailleurs, la conception qui est mise en avant par l'Association Internationale pour la Participation du Public (IAP2) qui définit les valeurs essentielles pour la participation comme universelles « au-delà des frontières nationales, culturelles et religieuses ». Ces valeurs au nombre de sept posent en partie les mêmes principes que ceux des législateurs français mais l'IAP2 insiste « sur le principe que la contribution du public peut influencer la décision »⁴¹, et met en avant « des principes qui se réfèrent à la méthode du processus de participation »⁴², parmi lesquels l'autodéfinition par les participants de la manière dont ils participent. Ce dernier principe qui pose que le processus de participation du public doit permettre aux personnes de définir comment elles participent revient à définir que les participants n'ont pas simplement un pouvoir sur la prise de décision mais sur le processus de participation lui-même.

3. L'objectif et l'intérêt de la participation :

L'objectif d'une démarche participative est de pouvoir intégrer autant que possible l'expertise citoyenne dans l'élaboration d'un projet. Le but de la concertation n'est pas de produire collectivement le projet, mais bien de prendre connaissance des problèmes existants sur le site, des besoins de la population, ainsi que de sensibiliser les habitants à la complexité de la réalité urbaine et des décisions à prendre.

La démarche devrait permettre au service d'urbanisme d'avoir le maximum d'informations à sa disposition pour élaborer un projet qui satisfasse la volonté citoyenne, autant que possible. Pour ce faire, les résultats de la démarche feront partie intégrante du cahier des charges de la planification.

Cette méthode a donc pour but d'élargir le cercle où se décident habituellement les projets urbanistiques. Cependant, les niveaux de pouvoir traditionnels se doivent d'être respectés et l'autorité compétente « Conseil communal » dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de décision, le but étant que cette dernière se prenne en accord avec la volonté citoyenne.

Les parties prenantes doivent garder à l'esprit qu'en matière d'aménagement du territoire, les compétences communales s'inscrivent dans un cadre légal défini au niveau cantonal et fédéral. Le peuple possède également un droit d'expression via les mécanismes de la démocratie directe. Les élus gardent donc leur rôle, mais ils s'engagent à attendre l'issue du processus participatif avant de prendre des décisions, à écouter et à tenir compte au mieux des avis exprimés.

La participation poursuit également une démarche de transparence de l'action publique et politique afin de la rendre plus compréhensible par la population.

⁴¹ Le public devrait pouvoir s'exprimer sur les décisions qui touchent sa vie ; « Le processus de participation du public doit fournir aux participants l'information nécessaire pour une participation significative.

⁴² Le processus de participation du public doit communiquer les intérêts de tous les participants et prendre en compte leurs besoins. » « Le processus de participation du public doit solliciter et faciliter activement la participation de toutes les personnes susceptibles d'être touchées. » « Le processus de participation du public doit communiquer aux participants l'incidence de leur contribution sur la décision.

4 : Les différents niveaux de la participation :

Niveau 1 : L'information :

Présentation du projet au public, sans en attendre de retour particulier, à partir de l'organisation des : réunion d'information, conférence, site internet, publication de la collectivité, exposition, film, visite...

L'information part du principe que le citoyen a le droit d'être informé au sujet des projets qui le concernent et que l' élu a le devoir d'agir dans la transparence.



Figure N° 02 : Un affichage.
(Source : PDF vademecum du bruit routier)



Figure N° 01 : le niveau de l'information.
(Source : Source : PDF : Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial)

C'est un transfert d'informations des autorités vers le citoyen à sens unique (figure N° 01) et l'implication de ce dernier est pratiquement nulle.

Toutefois, si a priori l'avis du citoyen n'est pas demandé, il est courant que des groupes de pression se constituent, tels que les comités de quartier ou les associations après que l'information soit diffusée.

Sur les affiches (figure N° 02), figurent la localisation du site, les coordonnées du demandeur, les dates de l'enquête et de la commission de concertation. Il est également précisé que le dossier complet peut être consulté à l'administration communale où peuvent être émises des observations ou réclamations à son sujet.

L'information peut avoir différents objectifs :

- informer sur les étapes de la mise en œuvre d'un projet.
- mettre le citoyen au courant de la finalisation d'un projet.
- Inviter le public à une réunion de présentation.
- Donner aux gens l'information nécessaire à la consultation ou à la concertation qui suivra.
- Annoncer une exposition ou une enquête.

L'information ne doit pas être diffusée trop tôt car elle risquerait d'être oubliée. Mais l'information ne doit pas arriver trop tard pour ne pas prendre le citoyen au dépourvu et pour lui laisser le temps de l'assimiler. Il est conseillé de donner l'information au public à la fin de la phase d'élaboration du projet et éventuellement en cours de projet afin que le citoyen puisse se faire une idée précise du futur projet.

L'information doit au minimum être diffusée par affichage public. Les projets de plus grande ampleur, tels les plans régionaux, communaux, peuvent faire l'objet de compléments d'informations via les supports suivants : médias (écrit, radio, télévisé) ; courrier ; brochure ; site Internet ; exposition.

Niveau 2 : La consultation :

Recueil de l'avis, sur un projet élaboré par les décideurs, de l'ensemble ou d'une partie des citoyens, qui apporte des éléments d'aide à la décision. En se basant sur les : enquête, boîte à idées, réunion publique, conférence ou ciné-débat, forum internet, conseil de quartier...

Le public est consulté indirectement lors d'une enquête publique via les observations et réclamations qu'il peut remettre à l'administration communale durant la période d'affichage de l'enquête publique. Une consultation plus élaborée, tel qu'un contact téléphonique ou un questionnaire par courrier, n'est pas obligatoire dans le cadre de l'enquête publique.

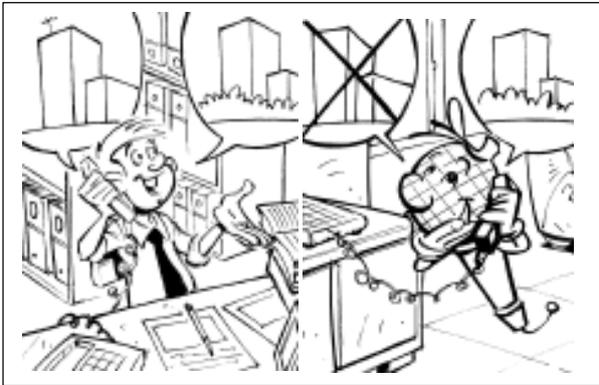


Figure N° : 04 : Appel téléphonique.
(Source : PDF vademecum du bruit routier urbain)

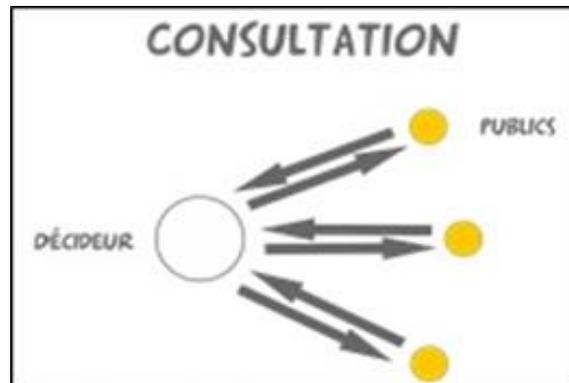


Figure N° :03 : Niveau de la consultation.
(Source : PDF : Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial)

Pour certains projets d'infrastructures communales, par exemple un centre sportif, le public peut être consulté, si l'autorité le souhaite, en début d'élaboration du projet afin de faire le choix entre l'une ou l'autre des alternatives de celui-ci.

La consultation est donc un pas de plus vers le citoyen parmi les différents systèmes de participation.

Dans le cas où elle est réalisée en phase d'élaboration du projet, avant l'introduction officielle de la demande de permis, cette procédure permet aussi de récolter des informations sur les habitudes et les souhaits des gens. Celles-ci peuvent alors réorienter utilement le projet. Il s'agit donc d'un échange bidirectionnel d'informations et d'avis entre les responsables du projet et les usagers. Remarquons qu'une consultation non précédée ou non accompagnée d'une bonne information a de forte chance d'être caduque.

A nouveau, cette démarche participative ne s'improvise pas. Il faut donc définir clairement les points suivants avant d'initier une consultation :

- l'objectif de la consultation : récolter es données ou demander l'avis sur une des phases d'un projet.
- le public visé : les usagers du projet.

- Les contraintes : le budget et le temps disponibles.
- Le moment de la consultation.
- La forme de la consultation.
- Les avis de la population, dans la mesure où ils sont conformes aux réalités du terrain, peuvent être pris-en compte dans le processus décisionnel.

Niveau 3 : la concertation :

Procédure permettant l'appropriation du projet public à la fois par les élus, les techniciens et les habitants, et participant au processus de décision. Les outils : atelier, comité de suivi...

L'organisation du processus de concertation doit se baser sur les éléments suivants :

- L'objectif de la concertation : développer un partenariat entre acteurs, usagers et décideurs, renforcer l'image d'ouverture des élus...;
- Le public cible : les citoyens et les associations ;
- Les contraintes : le budget et le temps disponibles
- La forme de concertation.
- L'organisateur de la concertation : l'élu, le conseiller technique, l'auteur de projet, le demandeur.

La concertation réussie est celle qui résulte d'un dialogue entre les partenaires, où chacun fait le pari gagnant d'adapter ses choix pour le bien-être commun. Elle implique une attitude d'écoute, de consultation et une circulation d'informations de qualité afin d'aboutir à des décisions où chacun en retire satisfaction.

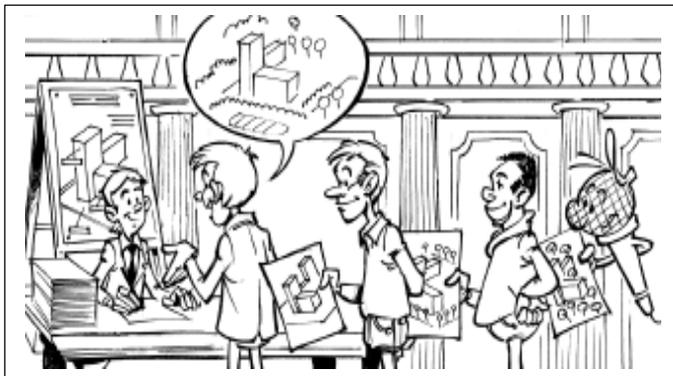


Figure N° : 06 : concertation.

(Source : PDF vademecum du bruit routier urbain)

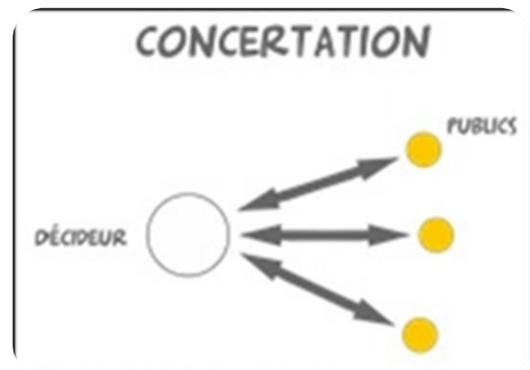


Figure N° :05 : Niveau de concertation.

(Source : PDF : Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial)

L'organisateur de la concertation garde toujours le pouvoir de décision mais il se propose d'écouter et surtout de tenir compte des avis exprimés.

Concerter le citoyen sans mettre de limite, dès le départ, à sa participation peut conduire à le frustrer s'il propose une alternative non réalisable.

De même, la concertation doit être canalisée pour ne pas se retrouver avec un projet en opposition avec les idées de départ.

Niveau 4 : la négociation :

Concertation où les participants prendront part à la décision finale, dimension stratégique très forte.

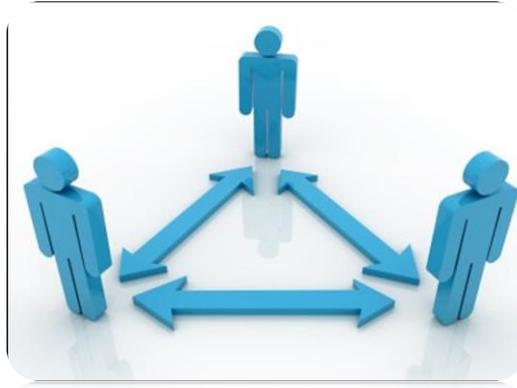


Figure N° : 07 : Niveau de négociation
(Source : PDF : Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial)

5. Les outils de la participation :

5.1. Les procédures et outils obligatoires :

- **L'enquête publique** : A pour objet d'informer le grand public et de recueillir son avis et ses observations avant que le projet ne soit définitivement arrêté.
- **Le débat public** : Relatif à la protection de l'environnement, il « peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant la phase de leur élaboration ».
- **Les conseils de quartiers** : Ils permettent de recueillir l'avis des citoyens sur la vie quotidienne de leur quartier ou sur des actions qui le concernent.
- **Les conseils de développement** : constituent des instances d'information et de conseil à l'échelle des Pays, créées à l'initiative des collectivités.

5.2. Les outils facultatifs à la disposition des élus :

- **Un référendum local** : Peut être organisé par toute collectivité territoriale pour recueillir l'avis des citoyens sur un projet de texte ou de décision.
- **Une mission d'information et d'évaluation** : Peut être créée au sein d'un conseil municipal d'une commune d'au moins 50 000 habitants, pour recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou pour procéder à l'évaluation d'un service public communal.
- **Une charte de la concertation** : Peut être rédigée pour définir les règles du jeu, ainsi que les engagements des différents acteurs de la concertation.

6. Les formes de la participation citoyenne et le degré d'implication du citoyen :

Il existe différentes formes de participation citoyenne suivant le niveau d'implication du citoyen souhaité :

6.1. La participation directe :

Où le peuple exerce directement sa souveraineté et vote sur des décisions, non pour élire des représentants, ceci sous forme de référendums. Le dernier référendum en Algérie portait sur la paix sociale.

6.2. La participation représentative :

Où le citoyen délègue le pouvoir à des représentants à travers le vote pour une période déterminée jusqu'aux prochaines élections. Cette forme de participation peut prendre plusieurs formes :

6.2.1. La participation /caution :

Il est demandé aux citoyens de donner leur avis ou leur accord à des projets ou à des décisions déjà prises par des professionnels ou des politiques par des enquêtes d'intérêt public, par des référendums. Le vote constituera un renouvellement éventuel de la confiance et la preuve de l'adhésion des populations concernées. Cette forme correspond à la démocratie représentative.

6.2.2. La satisfaction de l'habitant /usager :

C'est la gestion municipale assimilée à la gestion d'une entreprise où les usagers sont des clients et leur participation à la gestion de leur ville se résume à des sondages d'opinions sur leur degré de satisfaction.

6.2.3. La citoyenneté de substitution :

Elle correspond aux initiatives des habitants dans certains pays où les pouvoirs publics sont défaillants ou incapables de trouver des solutions aux problèmes, les citoyens se voient dans l'obligation de régler eux-mêmes des situations de crise pour satisfaire leurs besoins collectifs.

Conclusion :

La ville est un creuset de valeurs citoyennes, d'acquis citoyens à prendre en compte et l'agglomération urbaine est un vaste territoire de participation, une grande scène de représentation de tous les acteurs, la ville est un grand éventail pour la négociation et la concertation.

L'action publique ne trouve sa légitimité que dans l'exercice de la citoyenneté qui offre les meilleures conditions en faveur d'un développement durable. Par conséquent la démocratie participative peut constituer une clef de la gestion urbaine et aussi du lien social. La démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative.

Elle favorise l'apport citoyen de chacun à la vie de la cité. Elle se déroule en trois phases :

- L'information, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre
- La consultation, qui consiste à recueillir les avis
- La concertation, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet.

Dans les grandes villes, les individus sont réduits à des sujets et il est important de s'interroger sur la nature de la société et sur ce que intégré veut dire ; à partir de quel état, de quel rapport aux institutions est-on considéré et se considère-t-on comme intégré et citoyen jouissant de tous les droits. Existe-t-il une limite sociologique à l'intégration.

Comme le souligne Bernard Crozel : « *le paradoxe de notre temps présent est qu'on a la capacité d'être individuellement connecté au monde entier et socialement seul sans références et sans repères sociaux dans un univers où toute l'activité humaine tant à se résumer à une marchandise. Une société ne peut donner à ses membres le goût de vivre ensemble que si elle propose une règle du jeu, un contrat social qui permette à tous de savoir à quel jeu on joue, et l'enjeu serait de savoir situer les rapports entre exclus et inclus comme pratique sociale nouvelle, ouvrant des perspectives concrètes de transformation de la société* »⁴³.

« *L'importance de la politique de la ville qui a pour objectif de rassembler tous les acteurs concernés à savoir les services de l'état, les collectivités territoriales, les partenaires économiques et associatifs afin de lutter contre les formes d'inégalités et d'exclusion et de permettre à la ville d'être le lieu d'un développement harmonieux de la citoyenneté d'où également l'impérieuse nécessité d'un immense investissement intellectuel mobilisant toutes les forces vives, pour que cette politique s'enracine démocratiquement et pour que de nouvelles solutions soient trouvées pour sa mise en œuvre* »⁴⁴.

Si la durabilité est une ambition à atteindre elle ne pourra se réaliser sans la citoyenneté .La gouvernance urbaine semble être la solution qui pourrait permettre un arbitrage démocratique des choix collectifs.

Aujourd'hui la démocratie s'étirole entre une minorité de citoyens gavés jusqu'au cou de tous les droits de la citoyenneté et n'ont plus le temps de la servir et ceux qui courent encore après et n'ont plus la force de la chercher, ni la chance de devenir des citoyens de plein droits, fatigués ils se lassent et s'excluent.

Il s'agit donc de réfléchir à cette double rupture et trouver comment travailler autour de cette question d'exclus et d'inclus, de citoyens à part entière et d'individus entièrement à part.

⁴³ Bernard Crozel, "*Urbanité et citoyenneté*", Edition le Harmattan, Paris 1998, page 32.

⁴⁴ Yves Dauge, "*Citoyenneté et urbanité*", Edition Esprit, 1991, page 8.

Chapitre pratique :

Ksar Tafilalet comme cas d'étude

Introduction :

Les formes de peuplement au Sahara, ont toujours été liées, dans un contexte d'aridité, à la disponibilité des ressources indispensables à la vie humaine. La variété de leur adaptation aux contextes physiques locaux démontre, depuis la préhistoire, les capacités du génie humain à modeler cet environnement hostile. Aujourd'hui, ces productions humaines et leur environnement sont durement menacés.

« La vallée de M'Zab, célèbre par ses ksour millénaires à 600 Km au sud d'Alger (capitale de l'Algérie), est aussi touchée aujourd'hui par une forme d'urbanisme qui touche tant son espace minéral, les ksour et son espace jadis vital, les palmeraies qui entourent ces derniers. Sept ksour forment la vallée du M'Zab, cinq sont situés sur les berges d'oued M'Zab et forment ce qui est appelé communément la pentapole du M'Zab. Cette dernière Constituée de Béni-Isguen, Bounoura, El Atteuf, Ghardaïa et Melika. Quant à Guerrara et Berriane, elles sont situées à quelques kilomètres de la pentapole »⁴⁵.

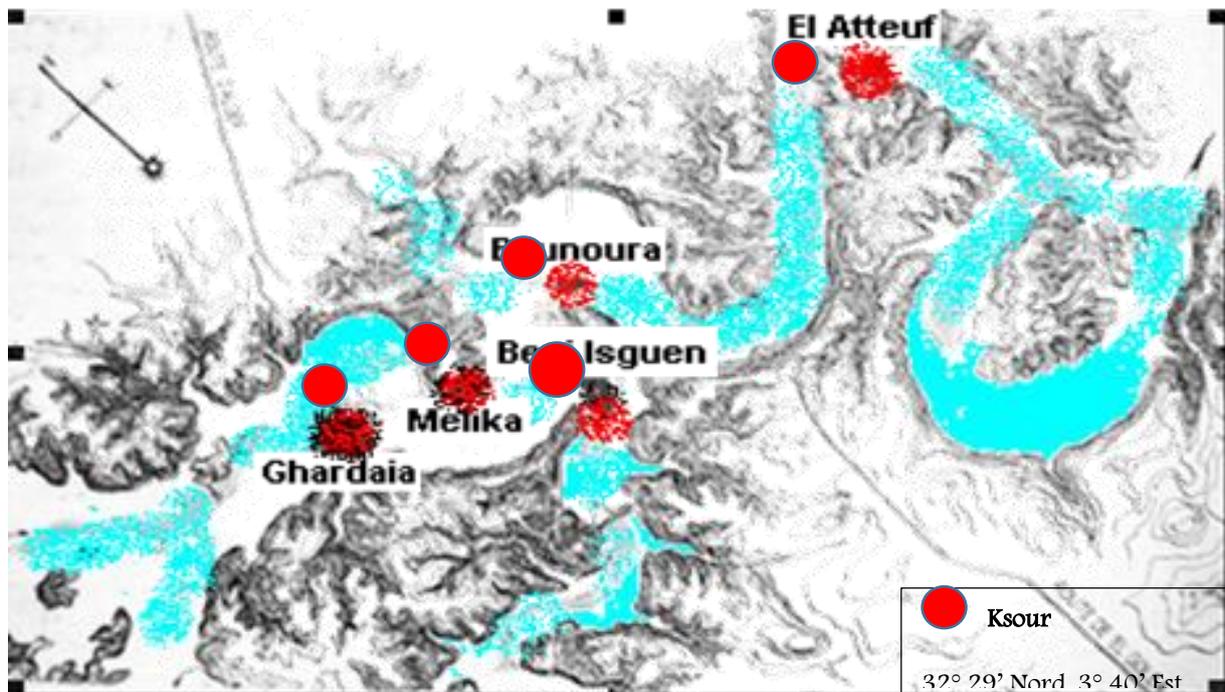


Figure N° 08 : La pentapole du M'Zab.

(Source : PDF, Chabi. M, Dahli. M, 2008)

A l'issue de l'adoption de la constitution de 1989, qui a ouvert le champ à la démocratie et à l'économie du marché, (le rôle du propriétaire foncier et de promoteur immobilier de l'Etat et des collectivités locales n'est plus de rigueur) et sous l'effet de l'urbanisation accélérée, une dynamique sans précédent a caractérisé la production de l'espace dans la pentapole. Après avoir été mise en veilleuse par les structures officielles pendant une longue période, beaucoup de structures traditionnelles ont été réhabilitées par les autorités locales en 1993 (Ghardaïa est la

⁴⁵ CHABI Mohammed, DAHLI Mohammed, « Le patrimoine : Un référent pour le renouvellement urbain ? Cas des ksour du M'Zab ». p 1.

capitale du M'Zab). Elle insiste sur la **participation** et la **concertation** des habitants sur la mise en œuvre des divers projets.

*« On assiste désormais à un retour aux valeurs traditionnelles mais cette fois-ci selon une approche contemporaine. Ainsi politiques de logement volontaristes et stratégies habitantes se recourent au travers des ingénieuses combinaisons, dont les enjeux sont le foncier et la production de l'espace habité. Le M'Zab est devenu à nouveau un champ fertile pour procéder à des études et à des analyses dans le domaine de la **participation citoyenne** dans l'habitat, la construction et la préservation de l'environnement. A cet effet, plusieurs projets expérimentaux ont été conçus et réalisés au niveau de la pentapole, tels que le nouveau ksar Tafilelt (1997) »⁴⁶.*

Notre approche, qui s'est orientée vers l'étude du ksar Tafilelt, tend à mettre la lumière sur **l'apport de la participation des habitants dans l'art de bâtir** et sur les aspects économiques. L'économie et la participation citoyenne dans les affaires de la cité sont des thèmes forts du développement durable.

Ce dernier est assimilé à un processus social qu'à un ensemble de projets technique. La réalisation de ce ksar est aussi une tentative de concrétiser sur le plan politique un des principes du développement durable qui est le **passage d'un processus d'expert en expert** à un processus de **négociation et de transparence**. C'est-à-dire le déplacement de l'appui social des politiques, de l'expert vers le citoyen. Mais aussi d'une logique traditionnelle fondée sur l'adaptation de l'offre à une demande estimée, (l'offre et la demande) à une logique nouvelle basée sur l'analyse de la demande, pour en déduire une réponse adaptée (la demande et la réponse).

« Cette manière de fabriquer le ksar est soldée par la production d'un éco-ksar dont les logements économiques et bien adaptés à la culture locale. Cette manière de faire bénéficie d'une certaine originalité car elle est unique de son genre en Algérie. En conséquence, les résultats très encourageants apparaissent comme un véritable outil de développement mis à la disposition des citoyens et des autorités publiques.

Si la décision de travailler ensemble a été le résultat d'une maturation de l'ensemble des groupes moteurs de la zone, si par une sensibilisation correcte l'ensemble des parties prenantes ont vu dans la procédure un moyen de répondre à leurs vrais problèmes, si on dispose d'études et d'analyses qui présentent le visage de la situation, alors le travail de définition des objectifs et l'élaboration du projet part sur des bases solides »⁴⁷.

« L'écart entre le salaire du citoyen et la possibilité d'accéder au logement est en perpétuel aggravation, ce qui provoque chez lui une déception profonde et un comportement irrationnel tendant vers la dégradation de son environnement écologique.

- *Peut-on atténuer cet écart ? Et comment ? Le patrimoine culturel ancestral peut-il concourir à la résolution de ce problème ?⁴⁸*

⁴⁶ ADAD Med Chérif, actes de conférence : BISKRA ARCHITECTURE AND SUSTAINABILITY INTERNATIONAL, in « Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable », 2011.

⁴⁷ IDEM.

⁴⁸ D^r : NOUH Ahmed : un des notables mozabites de la vallée du Mzab, tiré d'une vidéo sur le site : <http://tafilelt.com/site/>

- *Mais, Est-ce que celui-ci réside exclusivement dans le coût du logement ? Y a-t-il des lacunes dans nos pratiques actuelles en matière de construction ? »⁴⁹*

1. Pourquoi ce choix :

Malgré la diversification de formules d'accession à la propriété d'un logement, l'Algérie demeure marquée par une profonde crise tant quantitative que qualitative notamment le confort thermique. Par ailleurs, il est projeté dans la vallée du M'Zab une ville nouvelle, dénommée le ksar de Tafilelt, pour concourir à la résolution du problème de logement, qui par ses approches sociales, économiques et écologiques, se veut une expérience humaine, architecturale et urbanistique très particulière. Ses initiateurs se sont appuyés pour la réussite du projet sur la mise en valeur de l'héritage patrimonial matériel et immatériel des ksour de la vallée du M'Zab. Ils ont ainsi procédé en la réinterprétation des principes urbanistiques et architecturaux des maisons Mozabites traditionnelles, donné le vrai sens à la notion de **concertation** en mettant à contribution les institutions sociales traditionnelles. Notre intérêt pour le ksar de Tafilelt concerne l'identification de l'implication du futur occupant dans la définition des espaces de sa future maison.

2. Présentation :

Le ksar de Tafilelt ou la cité Tafilelt Tajdite (nouvelle), initié en 1997 par la fondation Amidoul dans le cadre d'un projet social. Il est un ensemble bâti sur une colline rocailleuse surplombant le ksar de Beni-Isguen (voir la figure ci-dessous), cet ensemble urbain, comptant 870 logements, est doté de placettes, rues, ruelles, passages couverts, aires de jeux et des structures d'accompagnement, telles que bibliothèque, école, boutiques, maison communautaire, salle de sport et en prévision des équipements culturels et de loisirs.

Considéré comme étant l'extension de l'ancien ksar de Beni-Isguen, ce nouveau ksar a été édifié grâce à un montage financier mettant à contribution : le bénéficiaire, l'Etat (dans le cadre de la formule Logement social participatif « LSP ») et la communauté à travers la fondation Amidoul. Pour assurer le confort thermique, certains principes architecturaux et urbanistiques traditionnels ont été réactualisés.

Le projet « Ksar Tafilelt » est une expérience humaine très particulière, par ses approches : sociale, urbanistique et écologique.

⁴⁹ Dr : NOUH Ahmed : un des notables mozabites de la vallée du Mzab, tiré d'une vidéo sur le site : <http://tafilelt.com/site/>

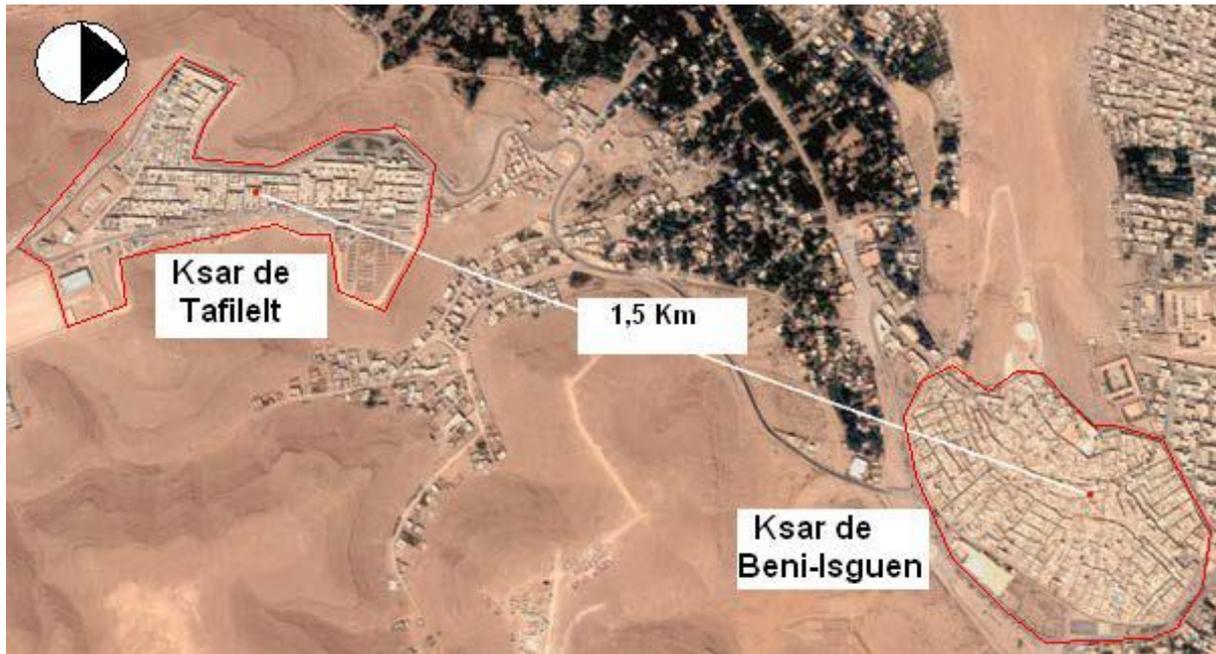


Figure N° 09 : Situation du Ksar Tafilalet.
(Source : Chabi. M, Dahli. M, 2008).

Il s'appuie sur :

- La contribution des institutions sociales traditionnelles.
- La proposition d'un environnement rationnel du bâtiment.
- L'implication de l'homme - surtout dans sa dimension culturelle, dans la mise en œuvre de son foyer.
- L'interprétation consciente de l'héritage architectural ancien.
- L'implantation impérative dans un milieu rocheux pour préserver le milieu fragile.

Le tableau suivant nous donne quelques chiffres et de détails sur le projet :

Valeurs numériques	
Projet :	Réalisation de la nouvelle cité « Tafilalet »
Promoteur :	Société civile Immobilière Amidoul.
Superficie globale du terrain :	22.5 Ha.
Surface résidentielle :	79.670,00 m²
Nombre de logement :	870 logements.
Date de départ :	15 mars 1997.
Lieu :	ville Beni-Isguen –Ghardaïa -Algérie
Site naturel :	Terrain rocheux et une pente : 12 à 15 %
Climat :	Climat Saharien

Tableau N° 01 : Quelques chiffres sur le projet.

(Source : Fondation Amidoul (2006), *Le ksar Tafilalet tajdit, principes et références*, document du site en ligne <http://www.Tafilalet.com/>).



Figure N° 10 : Vue générale sur le Ksar.

(Source : Fondation Amidoul (2006) « *Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références* » document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>).

2.1. Impact du projet :

Le projet présente des impacts de différentes natures, ces impacts sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Nature d'impact	Le résultat obtenu	Impact immédiat	Impact Lointain
Impact social	Réduction du coût de logement 1/3 du coût courant.	Arrêter la spéculation foncière et immobilière	Rendre l'espoir aux jeunes. Arrêter le phénomène de migration vers le Nord
	Une cite variée pour toutes les couches sociales	Cohésion sociale	Dynamisation des mouvements associatifs
Impact écologique	Réalisation sur roche compact de 72.000m ² bâtis	Arrêter l'invasion du béton sur la palmeraie	Préserver l'équilibre fragile de l'écosystème de la vallée de M'Zab
Impact culturel	Edification selon l'esprit des anciens Ksour « les cités » du M'zab	Retrouver l'équilibre entre l'être humain et l'harmonie du lieu.	Assurer la transmission des valeurs de la civilisation millénaire
Impact technique	Instauration de nouvelles pratiques dans la construction	Libérer les initiatives dans le domaine du bâtiment	Atténuer la crise du logement

Tableau N° 02 : l'impact du projet.

(Source : Fondation Amidoul (2006) « *Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références* » document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>).

2.2. Structuration du projet :

Tafilelt est une ville nouvelle qui s'inscrit dans une optique écologique et sociale. Dr Nouh affirme que : «*Tafilelt est pour nous un acte de militantisme. Et le militantisme est loin d'être seulement de la "tchatche", sinon des actions concrètes en faveur de la société*».

Pour bien comprendre les résultats obtenus sur les plans social, économique et de la durabilité en regard au ksar Tafilelt, il est judicieux d'évoquer les fondements des structures sociales mozabites. En réalité, la vallée du M'Zab est régie par un système sociale très complexe, cohérent et rigoureux qui puise ses principes du rite ibadite. Les structures sociales ont subi le coup des années fastes 1970 et 1980. Les actions communautaires ont presque cessé d'être des actions spontanées et pleines d'enthousiasme, la population comptent beaucoup plus sur le concours des pouvoirs locaux pour régler leurs problèmes.

Pour ce qui est de notre cas, ce ksar est rendue possible grâce à la mise en place d'institutions sociopolitiques, de gestion de la cité, et de la société ces institutions sont structuré, d'une manière à définir pour chaque institution sa tâche et rôle a jouée, (voir le tableau ci-dessous) :

Organisme	Rôle	Composition / structure	Observations
Commission sociale	Sélection des bénéficiaires selon les critères étudiés.	06 membres désignés par le conseil des notables.	le travail se fait dans un cadre bénévole
Société civile immobilière Amidoul	Réalisation des logements et des différents aménagements *coûts Maîtrisés *délais réduit *qualité	<pre> graph TD DTCD[Direction Technique et commerciale] --> LG[Le Gérant] LG --> AIC["(Architecte+02 Ingénieurs + conseiller financier + comptable)"] AIC --> AT1[Agent. Techn.] AIC --> AT2[Agent. Techn.] AIC --> AT3[Agent. Techn.] AT1 --> E01[Equipe 01] AT1 --> E02[Equipe 02] AT1 --> E03[Equipe 03] AT1 --> E04[Equipe 04] AT2 --> M01[01 Maçon] AT3 --> A01[01 Artisan] E01 --> LA05[Les 05 ateliers] E02 --> LA05 E03 --> LA05 E04 --> LA05 M01 --> LA05 A01 --> LA05 LA05 --> APL[Atelier de plâtre] LA05 --> AMS[Atelier Menuiserie bois] LA05 --> AP[Atelier poutrelles] LA05 --> ACC[Atelier Corps creux] LA05 --> AMM[Atelier Menuiserie métallique] </pre>	
Les 02 associations de la cité El Amel / Tadamon	Mobiliser les ressources humaines et financière pour l'amélioration du cadre de vie dans la cité	Les membres des bureaux + l'ensemble des bénéficiaires (travaux de masse)	Travaux de volontariat : les week-ends et les périodes de congé, (participation des adultes /enfants/femmes

Tableau N° 03 : la structuration du projet.

(Source : Fondation Amidoul (2006) « *Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références* » document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>)

2.3. Le Coût :

En vue de réduire au maximum le coût de réalisation de logement (voir le tableau ci-dessous), et afin de parer aux effets de résistances sociales et culturelles, la société de réalisation a opté pour l'approche associative. Celle-ci milite pour une meilleure satisfaction des futurs usagers de Tafilelt à l'effet de générer une dynamique sociale capable de développer chez eux la volonté de protéger le ksar par une gestion efficace. Le projet vise aussi :

- L'incarnation de la continuité entre génération par la mise en application d'une architecture inspirée du patrimoine traditionnel local.
- Renforcement de la relation entre Etat et citoyen en vue d'atténuer la crise de logement.

Le coût obtenu par la société Amidoul est compétitif par rapport à celui de la production étatique.

Désignation du lot	Coût en D.A	Coût en €	%
Terrassement	9 609.37	96.09	0,66%
Infrastructure	84 591.56	845.92	5,81 %
Superstructure	477 702.05	4 77.02	32,81 %
Maçonnerie Et Enduit	351 178.71	3 511.79	24,12 %
Revêtement Et Etanchéité	176 026.15	1 750.25	12,09 %
Divers	8 007.81	80.08	0,55 %
Menuiserie	145 305.29	1 453.05	9,98 %
Plomberie Sanitaire	43 970.14	439.70	3,02 %
Électricité	28 100.12	281.00	1,93 %
Peinture	118 952.33	1 189.52	8,17 %
Vitrierie	12 666.89	126.67	0,87 %
TOTA TTC	1 456 10.41	14561.10	100 %

Tableau N° 04 : le cout de chaque phase du projet.

(Source : Fondation Amidoul (2006) « *Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références* » document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>)

2.4. Le logement :

Le logement traditionnel du M'zab a été la source d'inspiration et se définit par les éléments suivants : hiérarchisation des espaces La dimension humaine, la richesse de composition spatiale, tout en l'adaptant aux commodités de la vie contemporaine, tel que l'introduction de l'élément cour pour augmenter l'éclairage et l'aération de l'habitation et l'élargissement de ses espaces intérieurs.

Le logement est en R+1 plus terrasse d'été, répartis sur trois (03) niveaux :

RDC : Cuisine Chambre des parents Séjour familial (tizefri), cour, sanitaire.

Etage : Chambres pour les enfants, sanitaire

Terrasse : Buanderie – terrasse d'été



Figure N° 11 : intérieur des logements
Source : <http://tafilelt.com/site/>



Figure N° 12 : intérieur des logements
Source : <http://tafilelt.com/site/>

2.5. Le programme :

Les logements sont en R+1 plus terrasse d'été, répartis sur trois (03) modèles types à savoir :

Désignation	1 ^{ère} variante	2 ^{ème} variante	3 ^{ème} variante
Emprise au sol	50 m ²	89.63 m ²	130 m ²
Nombre	250	550	70
Peix logement DA	1 000 000	1 400 000	1 900 000

Tableau N° 05 : les différents types de logements.

(Source : Fondation Amidoul (2006) « *Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références* » document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>)

3. Philosophie du projet :

« La promotion immobilière appelée société Amidol à but non lucratif (son action principalement sociale) a pu relever le défi de l'acte de bâtir sur ce site difficile que par la rigueur dans la gestion et l'entraide communautaire. L'idée principale sur laquelle repose le ksar Tafilelt est de créer un espace de vie pourvu suffisamment d'espaces verts et de structures d'animation afin de maintenir une dynamique sociale et une certaine liberté d'action valorisante : ni cité dortoir, ni ville brouillon, ni ghetto »⁵⁰.

En d'autres termes, il s'agit de créer un vrai espace du développement social. Celui-ci est défini par Verdier comme suit : « *L'espace du développement social, c'est l'espace qui émerge progressivement de la synergie entre les acteurs, les décideurs, les concepteurs d'un projet urbain, et les habitants actuels ou futurs qui sont concernés par ce projet : c'est l'espace qui traduit progressivement leurs aspirations au cours d'un processus d'accouchement partagé, qui leur permet d'en devenir coproducteurs et véritablement habitants au plein sens du terme.* ».

« *Dans ce tout a été fait pour la mise en œuvre des principes de la mixité sociale, de la promiscuité positive et du développement durable. C'est une architecture éco-culturelle qui se fonde sur l'idée que les cultures spécifiques sont des adaptations historiques des communautés* ».

⁵⁰ ADAD Med Chérif, actes de conférence : BISKRA ARCHITECTURE AND SUSTAINABILITY INTERNATIONAL, in « *Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable* », 2011, p 361.

humaines à leurs milieux propres ; chaque tradition culturelle est par définition celle qui a le mieux réussi à s'ajuster aux conditions locales. Cette voie privilégie le respect des traditions et modes constructif locaux, la notion d'authenticité, d'harmonie, s'inspire du néo-régionalisme, etc.»⁵¹.

« En pratiquant ce même espace, les habitants nantis et pauvres seront en mesure de tisser des liens d'amitié, de développer l'esprit de solidarité et d'échange. C'est un moyen concret pour renforcer la vie communautaire durable et prospère»⁵².

4. Processus de la participation financière du bénéficiaire:

« Pour bénéficier du contrat de réservation notarié et du cahier de charge, le postulant doit être accepté par la commission sociale après étude du dossier. Il doit verser une avance de 15 à 20% sur la somme globale à payer pour devenir propriétaire. C'est le cas des gens pauvres, des veuves et des vieux sans ressource. Ensuite, il est libre de verser ce qu'il peut dans le compte de la société. Dans le cas où les bénéficiaires seraient incapables de verser la première tranche de 1/4 de la somme globale et qui est équivalent à 150 000 Dinars, la commission sociale de la société Amidoul intervient auprès des charitables pour demander de l'aide. L'aide peut se faire sous forme d'aumône (Zakate), de don ou de kafara (somme d'argent donnée par quelqu'un qui a commis un grand péché). Pour des raisons religieuses, le recours aux banques est proscrit»⁵³.

*«Afin que l'opération évolue dans le bon sens et gagne **de la crédibilité auprès du citoyen** et une fois qu'un nombre d'habitations est fini, les bénéficiaires, qui ont payé la totalité du montant ou précisément le $\frac{3}{4}$ de la somme globale, peuvent y accéder. Si le nombre des personnes qui ont payé la somme nécessaire est supérieur aux habitations réalisées, on procède au tirage au sort afin d'éviter l'arbitraire et le choix délibéré. De cette manière les gens sont traités sur le même pied d'égalité et de facto on crée un sentiment de confiance pour les autres habitants qui attendent leurs tours »⁵⁴.*

Chaque habitation, quel que soit son emplacement, est choisie selon le tirage au sort. Cette opération se fait de la manière suivante : une **assemblée générale** regroupant les bénéficiaires concernés a eu lieu en présence des **notables de la ville, les chefs des tribus** et les **autorités locales**. On procède au tirage au sort sachant que toute l'opération est filmée. La cassette d'enregistrement est conservée pour une période de cinq à dix ans dans les archives de la société Amidoul afin de justifier le choix dans le cas d'une requête. Cette opération a aussi un sens spirituel et symbolique et se fait suivant un rituel.

Toutefois, l'entraide et la solidarité sont toujours de mise pour les usagers qui n'ont rien avoir avec le bâtiment mais sont assez qualifiés dans d'autres domaines, à savoir l'enseignement, la médecine, le paramédical etc. Les mêmes personnes peuvent aussi accomplir certaines activités

⁵¹ ADAD Med Chérif, actes de conférence : BISKRA ARCHITECTURE AND SUSTAINABILITY INTERNATIONAL, in « Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable », 2011, p 361

⁵² IDEM.

⁵³ IDEM, p 362

⁵⁴ IDEM.

assez simples, telles que l'**implantation** des **palmiers**, **l'entretien des espaces verts communs**.

La durée de construction d'une habitation, finition comprise, est estimée à huit mois, tout le ksar (870 logements) à six ans environ. Le sérieux, l'abnégation, l'entraide communautaire, l'organisation des travaux, les techniques de construction, la production sur place de certains matériaux de construction et le respect des délais sont, à notre avis, la clef de voûte de ce record.

L'ensemble des données du site et des possibilités économiques ont été bien étudiées et décortiquées au sein de **l'équipe de travail** et auprès **des groupes sociaux**. En outre, la société Amidoul a eu un contact permanent et direct avec les bénéficiaires sans aucun interlocuteur. Ceci a créé chez eux **un sentiment de confiance** car les gens qui sont en charge de l'opération sont très connus par leur loyauté envers la communauté, leur engagement et leur dévouement. Chacun a pu comprendre le sens donné à cette procédure et son intérêt évident afin que **la participation soit efficace**, surtout il s'agit ici également de **la répartition des tâches et la délégation des pouvoirs**.

*« A côté de ses résultats encourageant sous plusieurs aspects, l'expérience est déficitaire du point de vue d'une « **conception assistée par l'usager** ». Faut-il en déduire qu'il existe un fossé infranchissable entre une telle conception et les autres objectifs du projet (en particulier la rigueur architecturale) ? Bien entendu, il est difficile de formuler une réponse à une telle question sur un plan théorique. Mais d'un point de vue méthodologique, il semble que la distance entre ces différentes exigences aurait pu être réduite si l'on s'était fondé sur une définition moins abstraite des destinataires et de leurs pratiques»⁵⁵.*

Ainsi, bien que la distribution des habitations se fasse dans la transparence et au tirage au sort, le bénéficiaire est considéré comme un numéro. Il ne peut pas choisir en toute liberté la situation et la position de sa maison. Aussi, la typification est de mise. Cela suppose que la conception intérieure n'a pas pris en considération, en termes d'espace, les besoins très particuliers du bénéficiaire.

En d'autres termes, c'est une démarche classique, le promoteur est parti d'une définition statistique de la population-cible en termes de composition démographique du ménage et de seuil de revenu, avant d'élaborer un projet précis (disposition du quartier, typologie du logement, équipements collectifs) et enfin de chercher en fin de course à intéresser des personnes réelles répondant à ces critères et à ces formes construites dans une large mesure prédéterminées. Néanmoins, pour satisfaire spatialement la majorité des habitants, le promoteur a pris le soin de concevoir les habitations en s'inspirant du modèle traditionnel local (le tizafri –salon pour femme-, le séjour, la cuisine, les chambres sont organisés autour de west-eddar - hall central).

⁵⁵ ADAD Med Chérif, actes de conférence : BISKRA ARCHITECTURE AND SUSTAINABILITY INTERNATIONAL, in « *Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable* », 2011, p 363

5. Le processus de la démarche participative :

Dans le cadre du programme de logement social participatif le conseil des notables (municipal) de la commune de Beni-Izguen, en coordination avec la fondation Amidoul présidé par Dr NOUH, ont jugé que la solution est de construire toute une nouvelle cité.

Pour se faire, le projet fut réalisé selon trois phases : conception (avant-projet définitif), chantier, distribution et gestion de l'espace commun habité.

Le 13 mars de l'année 1997 a permis de poser les bases du projet et de mettre en place la démarche au travers d'un réseau de techniciens. L'intérêt pour le projet du ksar s'est révélé important chez l'ensemble des habitants de Beni-izguen et chez les différents acteurs de la région, (conseil des notables, associations, représentants professionnels, etc.).

5.1. Réunions d'information :

De nombreuses réunions de présentation et de débat sur les enjeux du projet ont été organisées. Ces modalités d'information sur le projet ont été à la hauteur des moyens humains disponibles, et en cohérence avec le temps de lancement du projet.

Cette démarche a permis de faire connaître très rapidement le projet du ksar Tafilelt. Cette première étape a permis de sensibiliser les principaux acteurs de la région qui ont ensuite été associés dans la démarche participative du projet.

5.2. Résultats et traduction de la stratégie de participation et de Communication :

Un an après, un mandat d'étude a été confié à une équipe d'assistance composée d'un architecte, 02 ingénieurs, un comptable, et un conseiller financier. Afin de renforcer le partenariat politique et technique, cette étude a débuté par un large audit pour que chacun puisse s'exprimer sur les objectifs, les intérêts et les composantes du projet qui par la multiplicité des territoires différent en fonction des acteurs.

Ce mandat a permis de dégager une image des attentes en matière de participation et de communication. La population, les deux associations : TADAMON, EL AMAL, et les représentants de la société civile, pouvaient être visés dans un premier temps par le biais des affichages puis, au moment propice, les faire entrer dans le processus de participation pour qu'ils contribuent pleinement à la démarche.

Il a résulté de cette étude la nécessité de développer un outil principal pour à la fois consolider la démarche et le réseau et à la fois communiquer simplement sur le projet.

Le site internet est outil possède une double vocation importante :

- Mettre à disposition toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de nouveau ksar et de ses enjeux. Site Internet : site web accessible à tous les utilisateurs sans restriction.
- Echanger des données, faciliter le travail de production du Projet et le secrétariat général, partage d'agenda, mise à disposition de documents (Extranet). Site web en accès limité à un groupe de personne mais pouvant être consulté depuis n'importe quel poste à l'aide d'un identifiant personnalisé.

5.3. La communication du Projet :

La communication du projet s'est rapidement affirmée comme une nécessité stratégique demandant une attention toute particulière. Chaque équipe du projet a alors élargi ses compétences en la matière en intégrant une personne dédiée pour répondre aux besoins de développement de la communication et au suivi de l'outil internet du projet. La mise en œuvre de la stratégie de communication et la mise au point et l'élaboration d'outils de communication sont, en plus de l'accompagnement de la démarche participative, de véritables clefs pour la réussite du projet.

5.4. Le séminaire du conseil comme outil principal d'une participation :

Le séminaire du conseil des notables, permet de privilégier les rencontres pour que les élus du territoire puissent disposer de la même information et échanger ensemble sur cette « nouvelle » échelle. Il a permis de dégager et sélection des bénéficiaires selon les critères étudiés, A cet effet, il est impossible de pouvoir accéder à un logement dans la ville de Tafilet si on est déjà acquéreur d'un autre logement. Le projet concerne uniquement les défavorisés et les nécessiteux dont le salaire ou les moyens financiers limités ne peuvent nullement leur permettre d'avoir droit à un logement. En deuxième plan, il a permis de se concerter avec les citoyens pour définir des plans types pour les habitations. Cette première phase est résumée comme suit dans le schéma suivant :

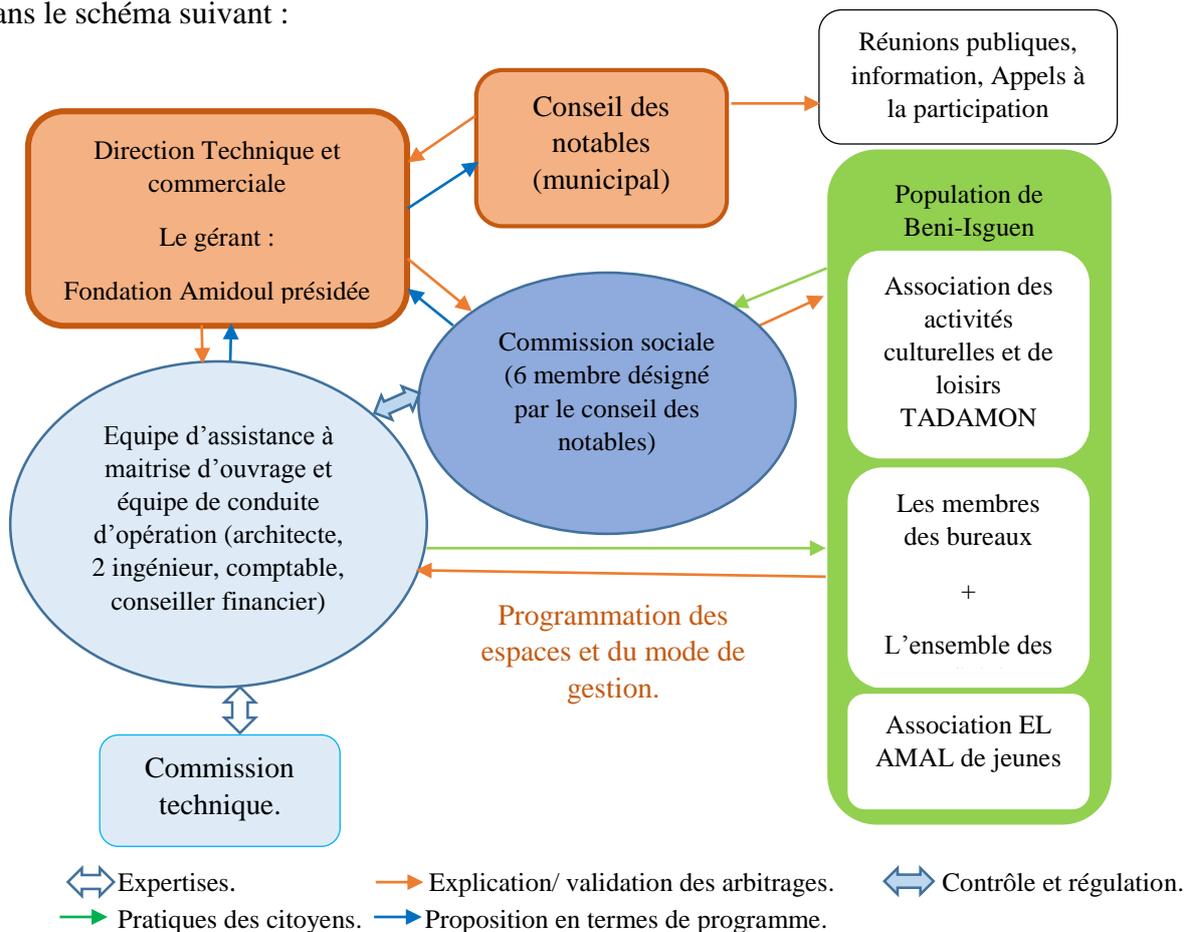


Schéma N° 02 : Les différentes phases de l'avant-projet.

(Source : auteur, 2014).

5.5. La participation des citoyens dans la réalisation du projet :

La maîtrise du projet dans sa taille et sa complexité exige une analyse profonde des pratiques courantes des chantiers de construction, et une approche particulière, qui s'articule sur Sept éléments à savoir :

1/ Travail en série (la monotonie), et standardisation étudiée des éléments de la construction : (module structurel, menuiserie, dimensionnement des espaces...)



Figure N°13 : le site.

Source : Tafilalet.com

2/ Utilisation optimale des matériaux locaux (pierre / plâtre / Chaux...)

3/ Rationalité dans la gestion des ressources humaines et financières :

- rotation des équipes de travail.
- achats groupés, charges réparties, location de matériels de production...
- mitoyenneté et augmentation des éléments communs.

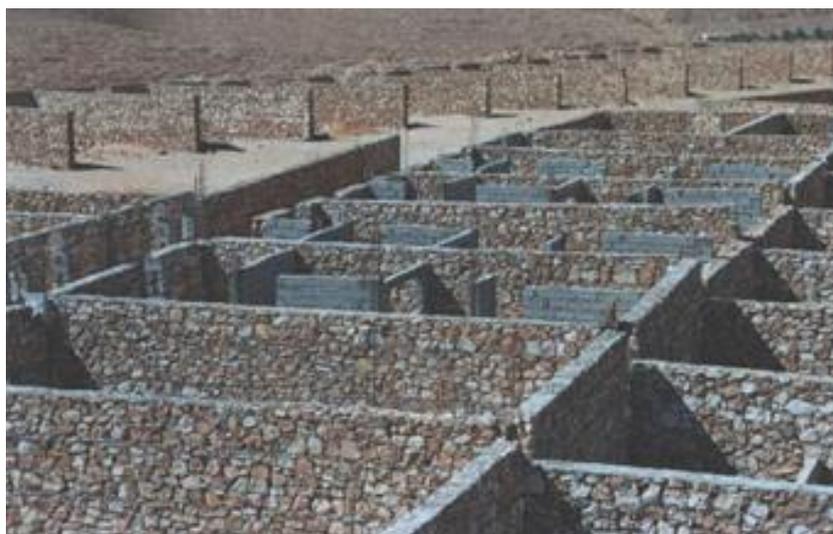


Figure N°14 : chantier.

Source : Tafilalet.com

4/ Introduction des ateliers subordonnés : Atelier de : plâtre, menuiserie bois, menuiserie métallique, poutrelles, corps creux.

5/ Motivation continue du cadre humain par :

- les primes.
- la qualification diversifiée.
- Participation dans les décisions du chantier.

6/ Coordination active et harmonieuse entre l'action social et celle de construction.

7/ Evaluation contenue des pratiques constructives et les choix architecturaux ...



Figure N°15 : produit final.

Source : Tafilalet.com

Ces travaux de chantier sont des travaux de volontariat qui se déroulent tous les week-ends et les périodes de congé, avec la participation de toutes les catégories sociales à savoir les adultes /enfants/femmes).

5.6. La gestion et la préservation du Ksar par ces occupants :

A Tafilalet, les maisons sont regroupées en îlots de 28 à 30 maisons. Et dans chaque îlot, une famille assume pendant une semaine la prise en charge de la propreté des lieux. Et chaque semaine, une autre famille reprend le flambeau. De cette manière, chaque résident est sensibilisé quant à l'importance de l'hygiène publique. Ses règles de vivre-ensemble sont observées par chaque résident.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : des espaces verts fleurissants, des ruelles scintillantes, des façades protégées et entretenues, Tafilalet respire le bon vivre.

Le schéma suivant résume les trois phases du projet précédentes :

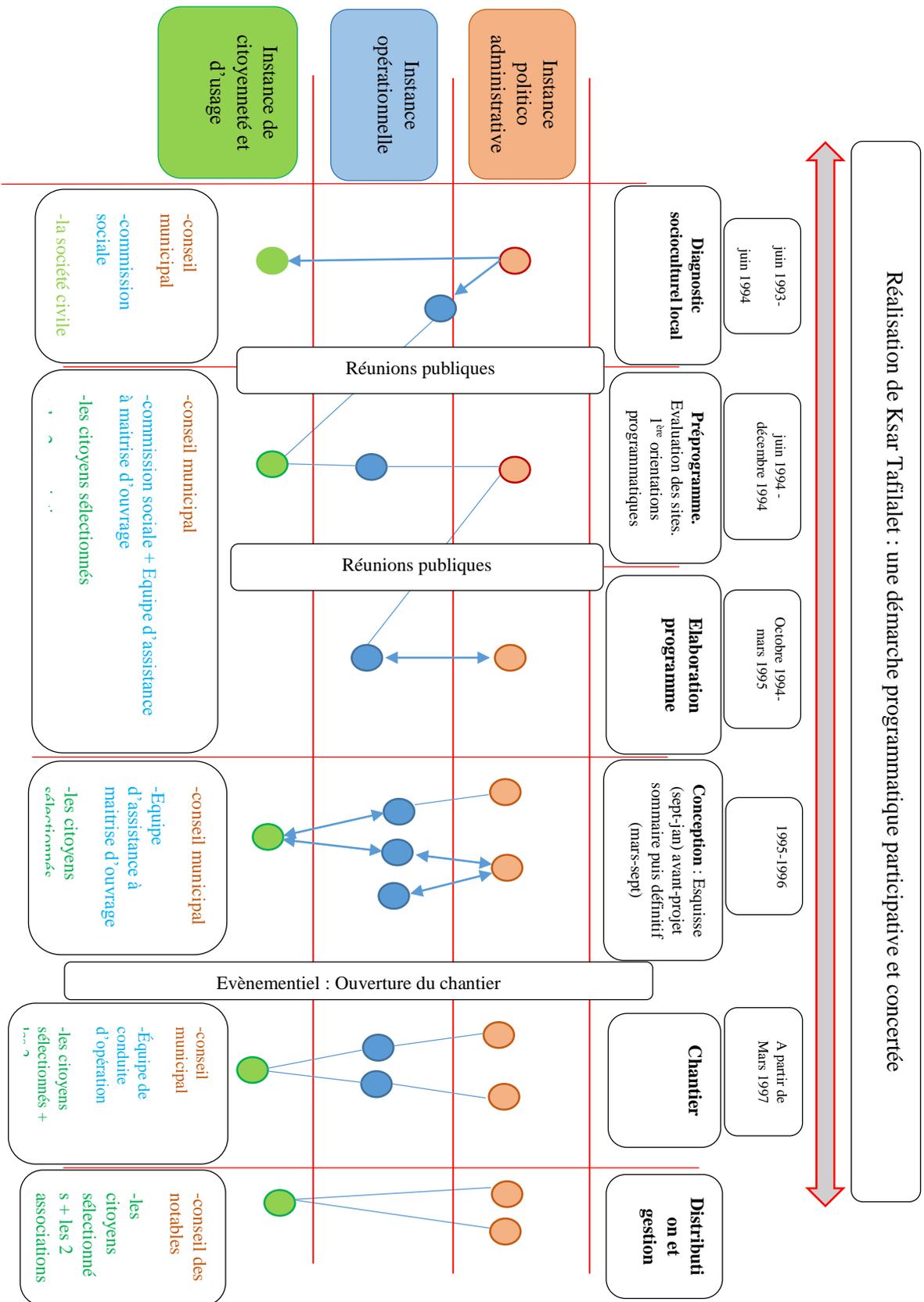


Schéma N° 03 : Les phases de la réalisation du Ksar.
(Source : Auteur, 2014)

Conclusion :

A travers cette exemple de Tafilalet, il ressort que le compter sur soi et la Touiza «volontariat», deux valeurs ancestrales de la région du M'Zab, associées à la participation, ont contribué à concrétiser le projet.

L'expérience de Tafilelt Tajdite par sa flexibilité et son approche humaniste, peut être généralisée à travers le monde, car les bonnes volontés et l'esprit de sacrifice et d'entre aide sociale existent partout : il suffit de les repérer et de les mettre en valeur.

Ici, bien que le produit final soit abordable, analyse des tâches (décomposition et évaluation du travail technique et administratif) faire ressortir l'hégémonie du promoteur privé sur la gestion de l'opération. Cette manière d'agir, qui est volontairement acceptée par les familles, constitue, à notre sens, un handicap pour promouvoir réellement l'esprit de participation qui fait, en réalité, référence à l'implication totale des participants dans la mise en œuvre de leurs espaces de vie. Cette participation des habitants dans la mise en œuvre de leurs espaces habités a contribué favorablement à éviter les transformations des façades des logements. En outre, il est important de signaler que bien qu'on ait plus au moins réussi à assurer une certaine équité sociale, la diversité culturelle un point important du développement durable a été complètement par les promoteurs de ksar.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Depuis l'indépendance l'algérien avait pour objectif de construire le maximum de logements pour tenter de résoudre la crise. Ce sont les logiques de constructions qui ont prévalu alors que les questions liées à la gestion de la vie quotidienne n'étaient pas au menu. Aujourd'hui, sans que la crise de logement ne soit maîtrisée et sans que la phase de construction ne soit achevée, une crise de gouvernabilité fait surface et la question de la gouvernance des villes se pose déjà. La mise en œuvre de véritables approches permettant la maîtrise des nouveaux cadres spatiaux prend une place de plus en plus importante et de nouvelles politiques urbaines s'imposent. Jusque-là toutes les politiques menées n'émanent pas d'une stratégie claire planifiée au niveau central mais obéissent plutôt aux solutions d'urgence au coup par coup. Aujourd'hui l'état est en train de déployer des efforts pour tenter d'améliorer le cadre de vie des citoyens et cette volonté de bien faire est bien perçue par les citoyens mais reste très insuffisante par rapport à leurs aspirations.

Malgré une volonté législative de la part de l'état, de mettre en place les grandes décisions pour la réussite de l'amélioration urbaine dans notre pays, et ce par la promulgation de la loi 06-06 du 27 février 2006 portant loi d'orientation de la ville et qui encourage la participation citoyenne ; l'absence de textes d'application relatifs à cette loi maintient la situation telle qu'elle est, fait durer la médiocrité, et isole de plus en plus le citoyen de ses représentants élus et des autorités locales.

Depuis la crise des années 1980 et l'ouverture au pluralisme politique et devant le désengagement de l'état partiel, les citoyens aspirent à être impliqués dans les affaires qui concernent la gestion de leur ville et revendiquent ce droit à travers les associations et différentes formations qu'elles soient politiques ou non, gouvernementales ou non gouvernementales. Les ingrédients de la gouvernance dans le sens de la démocratie participative et non seulement représentative semblent réunis et garantis par la législation ; néanmoins le fait d'autoriser les associations à activer sur terrain n'implique pas forcément l'émergence de la société civile car il n'y a pas d'autonomie des acteurs économiques par rapport à l'autorité politique. D'autre part, un grand nombre d'associations portent en elles-mêmes la cause de leur écartement de la gestion de la ville ; incompétence, désintéressement, elles dénotent l'état dans lequel se positionne la population ne se sentant pas concernée par la gestion urbaine ou tout simplement ignorant le fait qu'elle ait un rôle à jouer et que même la législation le lui accordé.

A travers ce modeste travail, il ressort que l'hypothèse qui semble plausible avec la réalité est que les pratiques relevant de la gouvernance urbaine ne trouvent pas encore un terrain favorable à leur application et leur généralisation en Algérie même s'il y a des prémices qui annoncent un changement dans l'avenir. Le fossé est grand entre les préceptes de la « bonne gouvernance » et la mise en œuvre de son processus sur le terrain. Evaluer la gouvernance renvoie à évaluer les pratiques urbaines menées sur terrain.

Les systèmes de représentation ne sont pas suffisants pour assurer la participation et montrent leurs limites à intégrer les prescriptions de la « bonne gouvernance » qui est de réunir tous les acteurs et entre autre le citoyen. Si on veut atteindre ces différentes dimensions de la gouvernance reposant sur une démocratie représentative et participative, il est nécessaire de

changer les règles de la démocratie telle qu'elle est instituée. L'adoption d'un système politique fondé sur la démocratie participative paraît s'imposer de fait. D'autres part, la démocratie participative qui est le pilier pour une bonne gouvernance urbaine et pour une gestion durable de l'habiter est une notion bien perçue par les habitants même si elle reste encore utopique pour certains, et une notion floue et mal connue pour d'autres, mais on peut quand même tirer à priori un bilan optimiste sur la capacité de la population à s'engager autour de cet enjeu collectif.

La bonne gouvernance urbaine est subordonnée aux conditions de son émergence sociales, économiques et mêmes culturelles et dépend de la prédisposition de tous les acteurs à collaborer, à coopérer et à s'accepter les uns les autres. Les mécanismes de la gouvernance tels qu'ils sont édictés de manière technocratique par les institutions internationales correspondent à la mise en œuvre des politiques urbaines et des projets, sans que soient pris en compte la réalité concrète des contextes (sociaux, économiques, culturels...) dans lesquels ils sont introduits.

Tout projet doit nécessairement émaner de la population cible en partant de ses besoins réels et prioritaires en la faisant participer au projet pour être apte à assurer la continuité du projet. Ceci dans un cadre institutionnalisé, à travers la création d'une association ou d'un comité de gestion, ce qui aboutit à une auto-formation, à une implication directe et une responsabilisation de la population cible.

L'expérience du projet Tafilalet a montré que la collaboration des différents acteurs et partenaires dans une politique urbaine donne des résultats satisfaisantes, car à côté de l'Etat et des collectivités locales, les partenaires socio-économiques, les habitants eux-mêmes sont réunis et associés. Lorsqu'un de ces partenaires majeurs fait défaut, les efforts des autres, même importants, même très importants parfois, sont voués à l'échec. « *L'idée n'est donc pas que l'union fait la force, elle est que la défaillance de l'un entraîne l'échec des autres* »⁵⁶. L'absence de culture urbaine chez de nombreux acteurs de la ville ne facilite pas non plus la concertation et l'acceptation des autres. Les citoyens attendent maintenant que leurs collectivités locales traitent avec eux et remplissent leurs responsabilités à leur égard. Le passage de la gestion urbaine à la gouvernance urbaine est plus que nécessaire, c'est un chemin prometteur déjà emprunté par de nombreux pays développés.

On se basant sur ce qui a été diagnostiqué, nous essayerons d'esquisser quelques orientations pour définir un cadre susceptible d'aider à trouver des solutions à la gestion actuelle en précisant que les solutions ne peuvent être trouvées que dans la pratique d'une bonne gouvernance urbaine, en mettant l'accent sur toutes ses dimensions et ses enjeux. Ces réflexions seront classées en trois catégories qui porteront sur les thèmes suivants :

⁵⁶ Revue « Urbanisme » : Le mensuel des acteurs de la ville. Octobre- 1993- Hors-série No 3. Fédération nationale des Agences d'Urbanisme / Paris-France.

Recommendations

On se basant sur ce qui a été diagnostiqué, nous essayerons d'esquisser quelques orientations pour définir un cadre susceptible d'aider à trouver des solutions à la gestion actuelle en précisant que les solutions ne peuvent être trouvées que dans la pratique d'une bonne gouvernance urbaine, en mettant l'accent sur toutes ses dimensions et ses enjeux. Ces réflexions seront classées en trois catégories qui porteront sur les thèmes suivants :

1. Sur le plan social :

1.1. Assurer la stabilité sociale et politique :

La croissance des revenus, une meilleure gouvernance, une meilleure prestation des services de base, et une plus grande participation de la société à la prise de décision, sont, en Algérie, essentiels à la mise en place d'un environnement politique, social et économique favorable à la croissance, à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la réduction durable de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale.

- Faire participer les vulnérables et les moins nantis notamment les femmes à la croissance économique.
- Tracer les objectifs stratégiques, élargir le dialogue par la transparence des mécanismes de prise de décision et le renforcement permanent du processus démocratique.

2. Les réformes politiques en matière de démocratie et droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance :

L'Algérie a pris des engagements avec ses partenaires euro méditerranéens dans la déclaration de Barcelone de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'appui de la société civile reste prioritaire. Le taux de vote des dernières élections municipales, nous indique qu'il y a une crise de confiance et que les systèmes de représentation doivent être repensés et selon les indicateurs de gouvernance publiés par la banque mondiale, l'Algérie aurait des progrès à faire.

« C'est par une adéquate insertion sociale et non pas seulement par un enseignement ou par des pressions extérieures que chacun acquerra la nécessaire dimension du citoyen. C'est l'homme tout entier qui doit découvrir sa place et sa responsabilité dans les collectivités auxquelles il appartient. Un homme entier, c'est-à-dire dans la plénitude de ses aptitudes, par l'épanouissement de ses dons et par la réalisation de sa vocation originale. L'état, le pouvoir, l'école ou l'armée ne sont point des machines à faire des citoyens ou plutôt des sujets en domestiquant ou en broyant des personnalités. Au contraire, l'état, le pouvoir, les institutions n'ont de sens et de valeur et, finalement de permanence, que s'ils sont formés et nourris d'êtres consciencieux, volontaires et, pour cela singuliers »⁵⁷.

Le rôle de l'état doit se convertir en rôle éducatif pour favoriser l'émergence d'acteurs citoyens d'un type nouveau qui peuvent rendre viable les idées de base de la démocratie et ce seront de véritables médiateurs actifs et efficaces.

⁵⁷ Jean Jousset "Civisme et insertion sociale ", Ed Privat –PUF, Toulouse-Paris, 1962, page 9-10

- Moderniser le système judiciaire et les systèmes de représentation municipaux qui doivent être compatibles avec les pratiques d'une bonne gouvernance.
- Produire des réformes dans le système décisionnel pour impulser de nouvelles formes de gestion.
- Démocratiser la vie politique et administrative.
- Instaurer des procédures qui permettent aux citoyens de prendre part d'une manière effective aux différentes décisions qui les concernent et de les insérer socialement.
- Motiver le citoyen à la chose publique, susciter et fortifier des réflexes de critique, d'intervention et de choix.

1.3. L'espoir d'une nouvelle citoyenneté pour une meilleure urbanité :

Plus les droits ne sont ignorés, plus l'accomplissement des devoirs deviennent difficile et parfois impossible.

*« La conscience d'appartenir à un corps social, à une nation ne tombe pas du ciel, elle est le fruit d'une pratique sociale, il faut joindre le geste à la parole, le geste c'est de rouvrir le champ politique local ».*⁵⁸

- Développer une philosophie et une culture citoyenne. Dès lors qu'un Algérien ne se sent pas chez lui, il faut se poser la question de savoir si ce n'est pas sa prise en charge qui est en cause, à laquelle doivent contribuer les pouvoirs publics mais aussi le mouvement associatif. Les habitants où qu'ils se trouvent dans la ville et quelle que soit la position qu'ils occupent dans l'échelle sociale doivent être traités sur le même pied d'égalité et avoir le même égard et les mêmes droits.

Comment rendre chaque habitant plus concerné par les décisions de la mairie relatives à la vie quotidienne dans son quartier ?

- Garantir les droits des citoyens apporte une meilleure réponse aux devoirs.
- Faire des démarches pour pouvoir appliquer sur terrain la loi 06-06 de Février 2006 portant loi d'orientation de la ville qui offre un nouveau cadre de concertation et de participation aux citoyens afin que s'ouvre un dialogue régulier entre élus et habitants des quartiers et renforcer le rôle des associations de quartier , en vue de développer une plus grande démocratie de proximité .
- Créer une fonction d'adjoint aux quartiers qui aura pour mission de développer la concertation avec les élus des associations de quartier.

Les autorités locales vivent une crise de l'alternance de gouvernance, Les concepts de démocratie participative doivent trouver le terrain favorable pour émerger, il s'agit de :

- Faire une formation à l'attention des élus et des employés et techniciens municipaux. Elle est plus que nécessaire pour pouvoir relever les défis et être plus efficaces dans leur cadre d'intervention en adoptant des expériences réussies dans des autres pays étrangers pour dégager une nouvelle perception du mode de gouverner et gérer les villes.
- Imposer une nouvelle vision de gouvernance urbaine.

⁵⁸ Bernard Crozel "Urbanité et citoyenneté attention démocratie urbaine", Ed le Harmattan, Paris 1998, page 39.

- Mettre en avant les modes de coordination qui reposent sur la confiance, la coopération, la participation, la négociation et la recherche de consensus face à une situation conflictuelle.

La démocratie participative pourrait être ainsi une solution à la « crise » actuelle du politique, capable de « réveiller » l'intérêt des habitants à la chose publique. Ainsi en témoigne sans doute l'intérêt accordé par les citoyens mozabites à cette démarche lors de l'expérience Tafilalet.

Un éminent sociologue des problèmes urbains Jacques Gottman souligne ces enjeux dans un vibrant plaidoyer : « *Dans une société de consommation comme la nôtre les gens commencent à s'ennuyer. Ils souhaiteraient l'aventure dans leur vie quotidienne en leur offrant pour tâche commune, extraordinaire, passionnante, de bâtir cette cité nouvelle dont ils se sentiraient tous les bénéficiaires, les responsables d'aujourd'hui obtiendraient sans doute une adhésion plus large qu'ils ne peuvent l'imaginer* »⁵⁹.

- Responsabiliser les politiques par la participation citoyenne, en les soumettant à un contrôle démocratique au-delà des échéances électorales. Si la gestion des affaires de la cité relève des attributions des élus, les habitants, doivent avoir une connaissance de leur vie quotidienne, et ceci est appréhendé comme un enrichissement essentiel à tout projet.

1.4. La société civile doit émerger :

Dans l'état démocratique, la société civile constitue un segment de taille. En Algérie si cette société civile ne s'organise pas, elle restera l'objet de manipulations.

Aujourd'hui, la société civile, est en état de faiblesse et c'est la société politique qui l'empêche de jouer son rôle car la plupart d'associations sont politisées. L'Etat doit aider la société civile à émerger pour faire fonctionner les valeurs participatives essentielles par des subventions régulières.

- Le rôle de la société civile n'est pas d'être à l'intérieur du pouvoir, mais d'être la conscience de celui-ci grâce à la créativité institutionnelle et la réforme des procédures qui peuvent effectivement encourager la participation de la société civile à la gouvernance urbaine par le biais des associations de quartiers, pour atteindre les objectifs politiques pour de meilleures conditions de vie à nos citoyens au sein de nos milieux urbains et de rapprocher nos autorités locales de notre société civile.

1.4.1. Pour un rôle plus large des associations :

Nous sommes convaincus que les associations constituent un corps intermédiaire perçu comme un des éléments essentiels de la respiration sociale, et de la participation citoyenne et nous pensons qu'elles doivent avoir un rôle aussi large que possible dans la prise en charge des préoccupations des citoyens car elles contribuent chacune à sa manière, à la cohésion sociale. L'efficacité des politiques publiques repose désormais sur le rôle à jouer par les associations

⁵⁹ Jacques Gottman, "Le grand tournant des communes de France ",ed Armand Colin ,Paris 1969, p 201

car l'association reste le type d'acteur qui se coule plus facilement dans la territorialisation à l'échelle du quartier.

Dans le cadre de la gestion de proximité, il doit être mis en place les supports et procédés destinés à associer directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen, à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

- Les associations peuvent constituer d'intéressants relais pour la résolution de problèmes et l'approfondissement de la démocratie.
- Le mouvement associatif ne doit pas s'identifier à la course au pouvoir qui ne peut être le fait que des partis politiques.
- Les associations devraient être des écoles de démocratie et pour que le mouvement associatif draine une dynamique et soit un véritable atout pour la démocratisation de la vie publique, il est absolument nécessaire qu'il y ait un espace d'autonomie qui permette aux acteurs associatifs de donner un corps aux idées de progrès car la société d'aujourd'hui est devant des défis très complexes.

2. Sur le plan communication et information :

Les sociétés modernes ont compris depuis longtemps que la seule façon d'impliquer le citoyen dans la gestion de la cité dépend des moyens de communication mis en œuvre ainsi que de la qualité de cette dernière. Aucun projet de modernisation d'une ville ou d'une commune ne peut réussir sans l'adhésion préalable de ses citoyens. Cela nécessite donc, outre un budget de communication, tout un savoir-faire en matière de techniques de communication. Ce savoir-faire s'acquiert avec le choix des hommes et bien sûr avec le temps qui permet de corriger au fur et à mesure le programme de communication.

Tout projet qui s'adresse aux citoyens nécessite leur concertation et leur adhésion pour sa réussite, la démocratie participative produit des effets concrets : L'écoute des citoyens influence dans bien des cas la décision et apporte une plus-value à l'action conduite. Pour cela il faut :

- Instaurer une politique de communication car l'approche participative exige l'implication du citoyen.
- Assurer l'accès à l'information.
- Encourager les TIC (technologie de l'information et la communication)
- Créer un site Internet communal où le citoyen trouverait l'information et pourrait éventuellement poser des questions sur ses inquiétudes et grâce à ce site l'APC
- pourrait effectuer des sondages d'opinions.

3. Sur le plan aménagement, amélioration urbaine et restructuration spatiale :

Pour que la politique algérienne d'amélioration urbaine soit effective, efficace et durable, il faut mobiliser toutes les compétences en matière d'urbanisme et d'architecture paysagère car il s'agit d'explorer les espaces urbains en profondeur avec la sensibilisation accrue du citoyen et son implication dans les différentes étapes du processus d'amélioration de son cadre de vie. La

notion de paysage est liée à la vue et à la perception, que le paysage dépend étroitement du sujet qui le regarde. L'architecte paysagiste perçoit mieux et saisit les modes et dynamiques d'évolution ou de développement d'un espace urbain et mesure les avantages et les problèmes qui peuvent surgir en établissant des plans de gestion propres aux sites existants qu'ils soient urbanisés ou naturels tout en maintenant l'équilibre et la diversité de l'environnement urbain.

L'architecture paysagère permet d'intégrer l'élément façade dans l'amélioration des paysages urbains et de redonner de nouvelles images avec de nouvelles perceptions en développant un nouveau goût chez le citoyen, le goût de l'appréciation en mesure de l'éduquer à des comportements positifs envers son environnement immédiat. Il faut donc :

- Développer l'architecture paysagère en formant des spécialistes en la matière
- Faire appel aux architectes paysagistes capables par leur savoir à améliorer le cadre de vie des citoyens en mettant à contribution leurs compétences aux plans créatif, technique et scientifique pour la gestion et la création de sites attrayants, fonctionnels, novateurs dans les milieux urbains et suburbains.
- Revoir les conditions et les critères de sélection des bureaux d'études et entreprises de réalisation, la compétence, le savoir-faire et la qualification devraient être le principal critère .Oublions le moins disant et travaillons avec le mieux disant.

Les gens aspirent à une vie communautaire et associative, avec une prise en charge effective des jeunes .La question de créer des centres de loisir et d'animation pour les enfants et les jeunes viennent en choix prioritaire. Il s'agit de :

- Créer des infrastructures de détente et de loisir, des équipements culturels et sportifs pour aider à une meilleure vie associative et communautaire à travers les rencontres et favoriser les échanges entre les différentes tranches de population.
- Donner de la vie à l'habiter en créant l'espace public qui peut être un espace bien défini ou à défaut d'espace, revaloriser la rue par les activités et les commerces" L'espace public, c'est d'abord la Rue. La rue n'est pas uniquement un chemin passant ouvert parmi les constructions urbaines, susceptible d'offrir aux gens de se déplacer d'un point à un autre pour aller chez eux ou d'y ouvrir leur boutique. C'est un espace de vie communautaire, par essence. Toute la représentation sociale s'y trouve concentrée.

4. L'évaluation des politiques :

La gouvernance urbaine et la démarche du développement durable exigent et nécessitent l'évaluation des différentes actions publiques menées pour mettre en avant les enjeux, les objectifs et déterminer efficacement les cibles à viser.

Procéder à l'évaluation des politiques urbaines menées dans toutes les phases en informant régulièrement. Ceci est indispensable pour améliorer le processus décisionnel et corriger ou s'il le faut, modifier ou ajuster les actions dans leur phase d'exploitation. L'évaluation doit se baser sur un système d'indicateurs et peut se mesurer sur trois volets : l'économie, le social et l'environnement.

- **l'évaluation de la performance économique :** Avec la compétitivité économique, il s'agit de mesurer les effets induits par les politiques.

- **l'évaluation de l'impact social** : Cette évaluation peut s'effectuer à travers des enquêtes de satisfaction des usagers ou des habitants et à travers les emplois qui ont pu être offerts dans le cadre d'une amélioration urbaine, ou d'un renouvellement urbain.
- **l'évaluation environnementale** : Se traduit en la mesure des ratios d'économie de CO₂, d'énergie, d'eau, de collecte de déchets pour évaluer et décider de la poursuite ou non des politiques menées.

Toutes ces réflexions faites restent des suggestions qui n'engagent que nous auteurs de cette modeste recherche, nous n'avons aucune prétention de donner des solutions mais nous insistons sur le fait qu'il doit y avoir dans l'avenir une cohérence entre les politiques de renouvellement urbain et les principes du développement durable qu'il s'agit de transformer en démarches concrètes et opérationnelles qui peuvent laisser présager l'affirmation d'un nouvel Ordre Urbain, et que toute action urbaine à entreprendre doit être placée dans ce contexte. Il est urgent et impératif de réagir sans plus attendre à toutes les échelles sachant que dans le monde développé et même dans certains pays en voie de développement ces questions sont réglées et que différents dispositifs participatifs sont expérimentés et en vigueur depuis des années.

L'appel à la gouvernance participative, effective et réelle avec une mobilisation large et ouverte de l'ensemble des acteurs est fort car le développement de la responsabilité des personnes prend sa force et son sens dans le développement de la démocratie locale. La vie quotidienne reste le meilleur domaine où la participation des citoyens peut s'exercer pleinement.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrage :

BERNARD Crozel, « Urbanité et Citoyenneté –attention, démocratie urbaine », Editions le Harmattan, Paris 1998.

BEAUJEU Garnier J, « Précis de géographie urbaine », édition : Armand COLIN, collection. « U Géographie », Paris 1995 (4ème édition).

BILLAUDOT Françoise, **BESSON-GUILLAUMOT (Michèle)**, « Environnement, Urbanisme, Cadre de vie, Le droit et l'administration», Edition Montchrestien, 1979.

FRANÇOIS Parfait, « Qui fait la ville », Techniques et Documentation, Paris 1978.

GEORGES Cavalier, « Synthèse et réflexions sur la connaissance des territoires urbains», 1995-1999 CDU.

HENRI Lefebvre, «Quartier et vie de quartier "dans " Le quartier et la ville », « cahiers de l'I.A.U.R.P », volume 7, Mars 1967.

Jacques Mullender, in "Qui décide de la ville ? ", dans " Qui fait la ville ?" de François Parfait, Edition Techniques et documentation, Paris 1978.

JACQUES Gottman, « Le grand tournant des communes de France », Ed Armand Colin, Paris 1969.

JEAN Jousselin, « Civisme et Insertion sociale », Toulouse Paris –Privat –Puf ,1962.

J. Kociman, Finding, «spéculations and recommandations, Modern gouvernance», sage, London 1993.

KEVIN Lynch, «L' image de la cité », Edition Dunod, Paris 1976.

MARCEL Roncayolo, «La ville et ses territoires », Edition Gallimard, Paris 1990.

SAIDOUNI Maouia, «Eléments d'introduction à l'urbanisme », Edition casbah, Alger 2010.

Patrick Le Galès, « Les sociétés d'économie mixte locales », in Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir, Ed Descartes & Cie, 1997, (CDU 35582).

RICHARD Rogers, «Des villes pour une petite planète », Editions Le Moniteur, Paris 2000.

THIERRY Oblet, «Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne», Edition Presses Universitaires de France, Avril 2005.

YVES Dauge, «Citoyenneté et Urbanité», Edition Esprit, 1991.

Revues :

Vie de ville, «*Faire mûrir une stratégie de reconquête pour la ville de demain*», n°1 Février 2007.

Urbanisme, « *Le mensuel des acteurs de la ville* », Octobre- 1993- Hors-série, Fédération nationale des Agences d'Urbanisme / Paris-France.

Thèse de magistère :

KASSAH Laouar Ines, «La ville nouvelle Ali Mendjeli, acteurs et gouvernance dans le processus d'édification ».

LAFER Azzedine, «gouvernance urbaine, rôle et rapport des déférentes acteurs dans les pratiques urbaines locale», 2007.

MILOUS Ibtissem, «La ville et le développement durable, identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville –cas de Constantine –», Mai 2006.

SIDI SALAH NASR.Z, «la gouvernance urbaine, une démarche incontournable pour un habiter durable», mars 2010.

Thèse de doctorat :

FOURA Bouchair Yasmina, «*Typification, standardisation, et homogénéisation des logements et ensembles d'habitations : l'impact sur les permanences, les modèles culturels et l'habiter*».

Articles de journaux :

Addi Lahouari, «Problématique de la société civile en Algérie. Quelques éléments théoriques et historiques », Le Quotidien d'Oran du 10, 11,12 septembre 2007.

Le Quotidien d'Oran, Edition du 18 décembre 2008.

El Watan- Edition du 06 juin 2009.

El Acil -Edition du 20 juillet 2009.

Documents divers :

Cours du module théorie de projet, ATTAR Abdelghani, 2012.

J. Français noubel : The Transitioner. Org « gouvernance », dernière modification, 18.08.2004.

PDF : ADAD Med Chérif, actes de conférence : BISKRA ARCHITECTURE AND SUSTAINABILITY INTERNATIONAL, in « Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable », 2011.

PDF : CHABI Mohammed, DAHLI Mohammed, «Le patrimoine : Un référent pour le renouvellement urbain ? Cas des ksour du M'Zab».

PDF : L'abc de l'urbanisme.

PDF : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime.

PDF : Concertation et démarches participatives, des outils au service d'un dialogue territorial.

PDF : vademecum du bruit routier urbain.

Site web :

[http://www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-CNES-sur-le-developpement-humain ...algériens.](http://www.femmesdz.com/index.php?option...rapport-du-CNES-sur-le-developpement-humain...algériens)

http://www.archi-mag.com/essai_10.php

<http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle326&lang=fr.html>

[http://www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l -](http://www.elwatan.com/L-ADE-Constantine-dans-l-)

<http://www.espacetemps.net/document1138.html> - 83k

[http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Ville.](http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Ville)

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>

http://www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html - 49k -
fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté - 50k.

<http://tafilelt.com/site/>